

Mémoire Professionnel

En vue de l'obtention du

Master "Arts, Lettres, Langues et Communication"

Mention "Sciences du Langage"

Spécialité 'Interprétariat Langue des signes française <=> français'

La gestion de l'affect chez l'interprète

en langue des signes

française/français

Soutenu par Sylvie BOULET

Septembre 2008

Remerciements

En préambule à ce mémoire, je souhaite adresser ici tous mes remerciements aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont ainsi contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Tout d'abord Madame Georgette Dal et Madame Odile Baudemoulin-Moreau, directrices de ce mémoire, pour leurs conseils et pour le temps qu'elles ont bien voulu me consacrer.

J'exprime ma gratitude à tous les interprètes qui ont accepté de répondre au questionnaire ou de participer aux entretiens.

Enfin, je remercie tous mes proches et amis qui m'ont toujours soutenue et encouragée au cours de la réalisation de ce mémoire.

Sommaire

Introduction	P1
1 L'interprétation, une technique qui doit suivre un code déontologique	P3
1-1 L'émergence et la nécessité d'une déontologie des Interprètes en Langue des Signes	P3
1-1-1 L'historique de la déontologie	P3
1-1-2 Une nécessité professionnelle	P5
1-1-3 Représentations de la notion de déontologie chez les interprètes	P6
1-2 Définition et analyse du code déontologique	P7
1-2-1 Le code déontologique par l'AFILS	P7
1-2-2 La notion de neutralité	P8
1-2-3 La notion de fidélité	P14
1-3 La neutralité, la fidélité et la déverbalisation en interprétation	P17
1-3-1 L'interprète comme filtre du discours	P17
1-3-2 L'appropriation d'un discours	P19
2 Analyse de situations avec erreur déontologique	P22
2-1 La notion d'erreur par rapport au cadre déontologique	P22
2-2 Les difficultés autour de la neutralité et/ou de la fidélité	P24
2-2-1 L'interprète est envahi émotionnellement	P25
2-2-2 L'interprète fait acte de soutien volontairement	P27
2-2-3 L'interprète utilise le discours indirect	P29
2-2-4 L'interprète minimise des propos violents	P32
2-2-5 L'interprète montre son désaccord en situation	P33
3 Une amélioration possible de la gestion de l'émotion après situation	P37
3-1 Les moyens utilisés par les interprètes interrogés	P37
3-1-1 La discussion auprès de collègues professionnels	P40
3-1-2 La discussion auprès de la famille ou des amis	P41
3-1-3 La rencontre avec un psychologue	P42
3-1-4 L'activité physique	P43
3-1-5 Conclusion	P43
3-2 L'intérêt de mettre en place des instances d'élaboration	P44

3-3	Les instances d'élaboration	P46
3-3-1	La supervision individuelle	P46
3-3-2	L'analyse de la pratique entre professionnels : le groupe de parole	P46
	Conclusion	P49
	Table des sigles	P50
	Bibliographie	P51
	Annexes	P53

Introduction

Les interprètes en Langue des Signes Française/français rencontrent des situations d'interprétation diverses dans leurs pratiques professionnelles. En effet, leur profession les amène à côtoyer, tous les jours, différentes personnes, à se retrouver dans tous types de contextes (du juridique au médical en passant par l'institutionnel etc) et à traduire une grande variété de discours. Cette polyvalence est une richesse et dans toutes ces expériences, il existe des situations d'interprétation émotionnellement fortes. Même si cela reste subjectif, je sous-entends des situations qui sont relativement rares et touchantes. Nous prendrons par exemple la naissance d'un enfant, des affaires de mœurs, des situations conflictuelles etc.

Ce type de prestation se retrouve la plupart du temps dans des interprétations dites de liaison. Nous mettrons de côté les cérémonies (par exemple les enterrements et les mariages), qui bien qu'elles supposent également une forte émotion, sont considérées comme des interprétations de conférence. En effet, le professionnel se retrouve à traduire devant un large public alors que l'interprétation de liaison désigne un entretien entre deux interlocuteurs.

Dans les entretiens que j'ai réalisés, les interprètes m'ont fait part de circonstances délicates qui m'ont interpellée : traduire une personne accusée de pédophilie, annoncer un décès etc au travers desquelles les interprètes ont rencontrés des difficultés pour respecter les règles de neutralité et de fidélité du discours.

Théoriquement dans ce genre de situation, l'interprète doit contenir ses émotions afin de ne pas se laisser envahir par elles, ce qui ferait obstacle à son travail (se mettre à pleurer, en colère par exemple).

Cependant l'interprète n'est pas une machine qui n'aurait pas d'affect. Certaines ambiances marquantes ou troublantes peuvent déclencher une gamme d'émotions agréables ou non et de ce fait l'interprète peut être fragilisé par un niveau émotionnel trop fort et prendre des alternatives qui peuvent poser des problèmes éthiques.

Ainsi j'ai voulu par le biais de ce travail comprendre :

-Quels sont les enjeux à l'œuvre lors de ces situations où l'interprète peut se retrouver fragilisé par ce trop plein d'affects ?

-Comment gérer son émotion en situation d'interprétation ?

- Quelles sont les stratégies permettant à l'interprète de mettre à distance ses émotions ?

Afin d'explorer ces questions, j'ai procédé à des entretiens en face à face où les professionnels m'ont fait part de leurs expériences de situations délicates. J'ai également proposé un questionnaire via des forums d'interprètes, sur la gestion de ses émotions.

L'intérêt est de comprendre quels ont été les choix et les positionnements adoptés par les interprètes dans des circonstances délicates. En tant que stagiaire-interprète, il me semble important de me questionner sur ces situations avant d'y être confrontée personnellement. Je désire donc y réfléchir par le biais du mémoire pour acquérir une prise de recul.

Dans un premier temps, j'analyserai les règles déontologiques de fidélité des propos et de neutralité et nous verrons comment dans ce cadre l'interprète peut s'appropriier les discours à traduire.

Ensuite, j'analyserai les difficultés auxquelles les interprètes peuvent être confrontés, à travers des situations où les règles déontologiques ont pu être mis à mal.

Enfin, j'aborderai la question des stratégies d'évacuation auxquelles un interprète peut avoir recours pour travailler sur la gestion de ses émotions.

1 L'interprétation, une technique qui doit suivre un code déontologique

Je vous propose de voir dans la première partie la nécessité de suivre des règles déontologiques pour l'interprète en situation d'interprétation. Puis j'analyserai précisément les notions de neutralité et de fidélité dans les propos d'après les définitions de l'Association Française d'Interprètes en Langue des Signes (l'AFILS) qui regroupe la majorité des interprètes professionnels de France. Par ailleurs, je tenterai de cerner l'acte même d'interprétation pour l'interprète.

1-1 L'émergence et la nécessité d'une déontologie des Interprètes en Langue des Signes

1-1-1 L'historique de la déontologie

Je m'appuierai sur un article de Francis Jeggli, interprète en Langue des Signes Française /Français¹, pour connaître le contexte dans lequel est apparue en France la déontologie de cette profession.

Le métier d'interprète est un métier nouveau au sens où les interprètes sont reconnus depuis peu comme des professionnels. Auparavant, la liaison entre les personnes sourdes et entendants était assurée par l'entourage éducatif et familial. Il s'agissait de personnes bénévoles. Elles sont toujours présentes aujourd'hui mais dans l'ensemble cela tend à disparaître notamment dans les centres urbains.

C'est à partir de 1970 environ que le mouvement de reconnaissance de la langue des signes² pour les sourds, est accompagné par une volonté de professionnaliser le métier d'interprète, d'où la nécessité d'un code déontologique. En effet, des interprètes qui travaillaient bénévolement prennent conscience qu'ils sont plusieurs à pratiquer le même travail. Ils décident alors de se réunir et fondent la première association française d'interprètes en 1978 : L' AFILS.

Mme Fournier, professeur pour enfants sourds, fille de parents sourds, a participé à sa création. A ses débuts, cette association se nommait ANFIDA (Association Nationale Française d'Interprètes pour Déficients Auditifs). Elle mit en place un certificat d'aptitude de « capacité communicationnelle » qui reconnaissait la capacité d'une personne sourde

¹ Jeggli, F (octobre 2004) : [http://www.cis.gouv.fr/article L'historique du métier d'interprète](http://www.cis.gouv.fr/article/L_historique_du_metier_d_interprete), rubrique histoire de la surdité : Chronologie.

² Désormais pour Langue des Signes française nous utiliserons le sigle LSF

ou entendante à communiquer avec des sourds. Puis, de 1981 à 1988, elle mit en place un certificat de « capacité communicationnelle du second degré » (obtenu à la suite d'une formation d'une semaine) pour des personnes ayant une expérience de l'interprétation. L'association était soutenue par des personnalités du Ministère de la Santé et Affaires Sociales ainsi que par l'INJS (Institut National des Jeunes Sourds) à Paris.

En 1988, l'association prend le nom AFILS et joint à ses statuts des règles déontologiques qui garantissent la fidélité au message, la neutralité et le secret professionnel dans la pratique des interprètes. Les adhérents sont des professionnels rémunérés.

Ce code donne pour la première fois un cadre permettant de distinguer l'interprète des autres professionnels comme l'interface de communication, le preneur en notes, le répétiteur ou le médiateur social.

Lors des entretiens que j'ai menés une interprète précise :

« Cette déontologie est effectivement essentielle surtout que notre métier est un métier nouveau qui avant était assuré par des gens qui « interprétaient » et ne respectaient pas, pour certains d'entre eux, ces règles de déontologie... Les gens qui accompagnaient les sourds parlaient souvent en leur nom, à leur place »³.

Ici, l'interprète souligne l'idée que sans formation professionnelle, les personnes qui traduisent ne sont pas sensibilisées au code éthique et occupent une place non professionnelle. De ce fait, ils ne suivent pas les règles propres à l'interprétation et ont tendance à se substituer à la personne traduite (dans le texte la personne interrogée fait référence à l'interprète qui se *met à la place* de la personne sourde), ce qui est non-conforme à l'article 3 du code déontologique : la neutralité de l'interprète.

1-1-2 Une nécessité professionnelle

En 1987, à Albi, Mme Arlette Morel, responsable du CPSAS (Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds), prononce une allocution lors du 1^{er} « Symposium Européen des Interprètes pour Déficients Auditifs » dans laquelle elle reproche aux interprètes, anecdotes à l'appui, leur manque de déontologie dans l'exercice de leur métier : l'influence qu'ils peuvent exercer, leur manque de neutralité et leur faible formation. Lors de son discours, elle s'exprime sur l'interprétation effectuée par des interprètes issus de parents sourds : « je commencerai par parler de l'attitude de certains interprètes, de ceux

³ Désormais, nous conviendrons que seules les citations des entretiens réalisés auprès d'interprètes en LSF/français seront retranscrites en italiques pour les distinguer des citations officielles.

qui ont des parents sourds... : impossibilité d'être neutre, tendance à prendre les problèmes de sourds trop à cœur et à en faire les leurs, impossibilité pour eux de se retenir de donner leur avis alors que nous ne le leur demandons pas »⁴. (Annexe 1)

Elle évoque la nécessité de mettre en place une formation et une déontologie pour les interprètes. Selon elle, « ces interprètes estimant avoir une solide expérience de l'interprétation sur le plan pratique... n'éprouvent pas le besoin d'aborder l'interprétation comme un vrai métier c'est-à-dire avec une vraie formation...une formation théorique avec une approche déontologique de la fonction, aussi nécessaire que la maîtrise de la LSF. Dommage car ils auraient ainsi appris à être neutres, à ne pas penser à la place du sourd, en résumé à ne pas être plus sourd que sourd »⁵. (Annexe 1)

Cette allocution met en évidence la nécessité d'une réflexion déontologique sur la pratique de l'interprète.

En d'autres termes, pour qu'une situation d'interprétation se déroule de manière professionnelle, l'interprète doit respecter des règles. Cela permet aux interlocuteurs sourds et entendants d'être au cœur de la situation. L'interprète n'intervient pas pour donner son avis et traduit fidèlement les propos énoncés.

Il doit être transparent au sens où tous ses actes en situation d'interprétation, doivent être compréhensibles par tous les interlocuteurs présents.

Il doit faire preuve de discrétion et de diplomatie pour ne pas gêner la situation.

Il doit également avoir une grande capacité d'adaptation pour saisir rapidement quelle attitude adopter selon les circonstances et donc pour cela être capable d'analyser rapidement une situation et ses enjeux.

En évoquant les principes déontologiques de l'interprète comme l'impartialité (article 3 : la neutralité) et l'obligation d'interpréter intégralement le contenu des messages (article 2 : la fidélité), nous voulons souligner l'importance de faire appel à des professionnels qui adhèrent à ces principes déontologiques et qui sont formés à cette fin.

Les notions d'interprétations linguistiques, de neutralité, de fidélité du message et de secret professionnel, idées centrales de ce code, ont été des bases nécessaires au

⁴ CPSAS, Intervention d'Arlette Morel « réflexion sur l'interprétariat » (septembre 2002 : 2 à 5) *Interprétation français-LSF*, symposium Européen des Interprètes les 30 et 31 janvier 1987.

⁵ CPSAS, « réflexion sur l'interprétariat » Intervention d'Arlette Morel (septembre 2002 : 2 à 5) *Interprétation français-LSF*, Symposium Européen des Interprètes les 30 et 31 janvier 1987.

développement de la profession. Ces principes sont reconnus et pratiqués par l'ensemble des interprètes.

1-1-3 Représentations de la notion de déontologie chez les interprètes

Avant d'étudier le code déontologique défini par l'AFILS, nous allons présenter les représentations qu'en ont les personnes interviewées.

J'ai réalisé huit entretiens avec des interprètes professionnels, il s'agit d'entretiens en face à face d'une durée de trente minutes à une heure, enregistrés par dictaphone. Les interprètes questionnés ont chacun une expérience professionnelle variant de trois à vingt cinq ans.

Lors de mes entretiens à la question suivante : « Que représentent les notions de fidélité des propos, de neutralité et de secret professionnel ? », les interprètes m'ont répondu :

- « *Le code déontologique est un garde-fou, c'est primordial. Il permet que ce soit clair et également très contrôlé* ».
- « *Ce code déontologique représente les trois règles d'or, on ne doit pas y déroger... c'est à mon avis l'essence même de ce travail* »
- « *C'est un cadre de travail auquel il faut être vigilant... c'est un cadre à respecter tous les jours et tout le temps* »
- « *C'est un cadre de référence important, donc pour moi cette déontologie est effectivement essentielle ... ça nous donne des garde-fous mais aussi ça donne des limites* »
- « *Ces trois piliers sont importants* »

Au travers de ces réponses, les interprètes montrent l'importance de ce code déontologique dans leur travail au sens où il est une référence par rapport à leur pratique quotidienne. Les interprètes ressentent la nécessité de règles.

Nous constatons que ce code fait référence pour les interprètes. Effectivement nous pouvons retenir que ce code est primordial.

Cependant, dans mes entrevues j'ai constaté que parfois des interprètes sont sortis des limites de ce code déontologique. Nous étudierons plus tard dans mon mémoire des situations concrètes d'interprétation où le professionnel a dérogé à la neutralité et/ou la fidélité des propos.

Auparavant, il me semble nécessaire dans un premier temps d'explicitier ces notions : fidélité du message et neutralité pour comprendre ce qu'elles supposent précisément.

1-2 Définition et analyse du code déontologique

1-2-1 Le code déontologique par l'AFILS

Le code éthique de l'AFILS se compose d'une partie intitulée « code de déontologie » (titre premier) et d'une partie intitulée « code de conduite professionnelle » (titre deuxième). Ce code éthique est l'ensemble des règles et devoirs auxquels les interprètes membres de l'AFILS doivent se référer dans le cadre de leur activité.

Selon l'AFILS, « la déontologie est un contrat moral passé entre les locuteurs (usagers) et l'interprète garantissant que celui-ci interviendra le moins possible dans les échanges. C'est un engagement à respecter les personnes en présence, leur parole et la langue qu'ils utilisent »⁶.

Voici le contenu exact du code déontologique, tel qu'on peut le trouver sous <http://www.afils.fr/association/ethique.htm>. (Annexe 2)

Titre Premier : code déontologique.

Article 1.- Secret professionnel

L'interprète est tenu au secret professionnel total et absolu comme défini par les articles 226-13 et 14 du nouveau code pénal dans l'exercice de sa profession à l'occasion d'entretiens, de réunions ou de conférences non publiques. L'interprète s'interdit toute exploitation personnelle d'une quelconque information confidentielle.

Article 2.- Fidélité

L'interprète est tenu de restituer le message le plus fidèlement possible dans ce qu'il estime être l'intention du locuteur original.

Article 3.- Neutralité

L'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans la discussion. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation.

Ainsi, nous pouvons voir que la fidélité et la neutralité sont deux notions qui semblent claires et faciles à respecter dans le cadre du travail. Cependant, au travers de mes

⁶ AFILS <http://members.aol.com/afils/deontofra.htm>

entretiens, j'ai remarqué que celles-ci sont plus ambiguës qu'il n'y paraît, elles sont plus difficiles à comprendre et à respecter lors de certaines situations délicates.

1-2-2 La notion de neutralité

❖ Neutralité subjective et neutralité objective

Etre neutre, pour un interprète, consiste à ne pas montrer ses propres convictions lors d'une interprétation, il doit se garder de tout commentaire. Il ne doit ni conseiller ni donner son avis même si l'une des deux parties le lui demande. Egalement, l'interprète doit porter attention à son attitude corporelle afin de ne pas exprimer son désaccord ou son approbation par des mimiques en situation d'interprétation.

Dans cette définition de la neutralité du code de l'AFILS, il s'agit de ne pas intervenir dans les échanges : ne pas donner son avis etc., or dans l'ouvrage intitulé « L'interprétation en langue des signes »⁷ Bernard.A & al. interrogent cette notion. En effet, ils distinguent neutralité objective et neutralité subjective.

La neutralité objective fait référence uniquement à l'idée de ne pas intervenir et de ne pas donner son avis. Ceci doit être réalisable de la même manière pour tous les interprètes sans aucune distinction entre eux. En revanche la neutralité subjective fait référence aux différentes manières qu'il y a d'interpréter un discours. Il en existe autant qu'il y a d'interprètes. Cela signifie que l'interprète traduit avec son vécu personnel, sa propre perception. Cette neutralité, en revanche, ne peut être totale, nous parlerons donc de neutralité subjective. La neutralité subjective défend l'idée que l'interprète est humain et de fait, il agit comme un filtre. En effet, nous pouvons constater que toutes les prestations ne sont pas identiques précisément parce que les interprètes agissent avec leur vécu, leurs connaissances du monde et leurs émotions.

Lors d'un entretien, un interprète illustre bien la difficulté à respecter cette neutralité subjective. A la question « Que représente la neutralité dans votre travail ? », il me répondit :

« La neutralité à mon avis ça n'existe pas et c'est pour cela qu'il faut faire très attention, on transparaît par ce qu'on dit, à mon avis on est forcément là, si on parle de neutralité en terme de non intervention dans les propos, en ne donnant pas son avis alors c'est faisable mais dans son style [...] quoi qu'il en soit on est toujours là parce qu'on est nous-mêmes, on a notre histoire, la neutralité est à mon avis quelque chose de très fragile,

⁷ Bernard A & Encrevé F & Jeggli F. (2007 : 45, 46), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

beaucoup plus que les deux autres (sous entendus fidélité des propos et secret professionnel) ».

Dans cet extrait, l'interprète annonce implicitement la distinction entre la neutralité objective, qui consiste à ne pas intervenir et qui est donc possible, et la neutralité subjective, qui selon lui n'existe pas, tout simplement parce que l'interprète traduit avec ses propres perceptions. Il agit donc comme un filtre dans son interprétation.

Dans ce qui précède, nous avons pu définir plus précisément la neutralité : nous retenons la neutralité subjective et la neutralité objective et de ce fait, nous saisissons mieux cette notion en situation d'interprétation.

❖ La neutralité en situation

La neutralité est la notion qui semble provoquer le plus de difficultés aux interprètes en situation dans la mesure où les locuteurs (bien souvent les personnes entendantes) sont étonnés d'apprendre que l'interprète ne doit ni intervenir ni donner son avis et donc être neutre d'un point de vue objectif. Une situation rapportée d'un entretien va le montrer.

Cependant, les personnes sourdes ne sont pas également toujours au clair avec la neutralité dans la mesure où certaines attendent que l'interprète intervienne dans la situation pour apporter un soutien, une aide. « L'interprétariat est mal connu [les interprètes doivent expliquer leur neutralité]. Elles traduisent les sourds et les entendants. Elles ne sont ni tampon, ni catalyseur. Elles sont là pour permettre à deux personnes de communiquer mais pas pour aider. En présence d'interprète chacun reste maître de son discours »⁸

- Situation : un exemple de recadrage

Une réunion d'association met en présence trois personnes entendantes dont le responsable, une personne sourde et un interprète. Pendant la situation, les trois personnes entendantes parlaient beaucoup entre elles, la personne sourde a fait un commentaire. L'interprète est alors passé de la langue des signes vers le français oral pour traduire la personne sourde. L'intervention à l'oral de l'interprète a eu pour conséquence une confusion sur les propos de chacun puisque le responsable a pensé que l'interprète

⁸ Fedrizzi. A (avril 2001), « *interprète en entreprise : une spécialisation pour les interprètes* », *Serac infos* 6, entretien avec Moudurier. S et Schwartz. S.

s'exprimait personnellement. Dans cette situation l'interprète a été amené à expliquer que ses propos n'étaient pas les siens mais ceux de la personne sourde qu'il traduisait. Il s'agit là d'un recadrage de situation nécessaire pour éviter d'éventuelles confusions vis à vis des personnes présentes.

Comme nous venons de le voir, les règles du code déontologique auxquelles se soumettent les interprètes en langue des signes ne sont pas toujours bien connues et bien comprises. Ainsi, l'interprète doit faire acte de professionnalisme et de diplomatie pour recadrer la situation et réexpliquer son rôle. Comme l'indique Guichard. I dans son mémoire :

«Quand le sourd est avant tout perçu comme un handicapé ayant une autonomie toute relative (notons au passage que certains sourds ont fini par se conforter dans cette position), l'interprète est alors considéré comme un médiateur, un travailleur social ou bien encore un bénévole(...). L'interprète débutant réalise par ailleurs assez vite que cette méconnaissance rend l'exercice de son travail parfois difficile. Mille précautions sont nécessaires : toujours expliquer ce que l'on fait, et pourquoi on le fait, éviter consciencieusement les « pièges » qui nous entraîneraient loin de notre fonction première, recadrer notre travail, expliquer encore quel est notre rôle... »⁹.

Un interprète interviewé explique également que : « *la neutralité est quelque chose de suffisamment important pour que l'on remette bien la personne sourde au cœur de son message.... Par rapport à l'histoire de la communauté sourde la neutralité me semble très importante et l'on a vraiment besoin de savoir s'effacer en tant que personne pour n'être qu'un interprète* ».

Cette idée a été évoquée une deuxième fois lors d'un entretien avec un autre interprète qui a énoncé : « *la neutralité peut poser le plus de problèmes de compréhension de la part des usagers. Il est plus difficile d'expliquer que l'on n'intervient pas ... De prime abord, sans explication de notre part, les entendants pensent parfois, que nous sommes là et que nous allons conseiller, aider la personne sourde* ».

Cette idée est d'ailleurs reprise dans l'ouvrage de Bernard. A & al. « Le concept de neutralité est sans doute le plus difficile à faire comprendre, tant aux étudiants interprètes qu'aux usagers »¹⁰.

⁹ Guichard I., (2002 : 50), les difficultés de la profession, mémoire Interprétariat Français/ langues des Signes Française, université Paris VIII.

¹⁰ Bernard A & Encrevé F & Jeggli F. (2007 : 45), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

En résumé, la fonction de l'interprète est souvent méconnue. Il arrive parfois que son rôle soit faussé et les règles déontologiques de son métier posent un cadre nécessaire et structurant pour sa pratique.

❖ L'interprète neutre mais pas rigide

Il arrive qu'en situation, l'interprète confonde la neutralité avec un positionnement rigide. Or les deux ne sont pas à confondre, comme le précisent Bernard. A & al :

« Certains transforment cette notion en rigidité et en froideur, ce qui n'a rien à voir avec le concept de neutralité »¹¹

Ainsi, il est important de se présenter en tant qu'interprète professionnel vis-à-vis des autres participants.

- Situation : Se présenter

Lors d'une réunion, c'était le moment de faire les présentations des différents participants assis autour d'une table, l'interprète a fait le choix de se présenter en tant qu'employé de tel service. Pour cet interprète, il est important de formuler son rôle professionnel :

« Il ya des interprètes qui ne disent rien puisqu'ils sont interprètes et qu'ils ne doivent rien dire et on passe à la personne à côté mais moi je ne suis absolument pas d'accord... car cela interroge beaucoup les gens et fausse justement notre image. J'ai fait un papier avec le nom du service d'interprètes... on n'est pas rien, on ne peut pas faire abstraction de notre présence ».

Dans cette situation, la posture de l'interprète me paraît pertinente. En effet, il explique sa fonction en se présentant comme professionnel et en utilisant le papier de présentation pour rappeler à tout moment aux personnes présentes son rôle. Dans le cas où l'interprète ne se présente pas, cela peut provoquer des interrogations où les participants, voyant que l'interprète passe son tour de présentation, se posent des questions :

« Qui est cette personne ?, pourquoi est-elle là ? Et pourquoi ne se présente-elle pas ?...»

Pour conclure, un interprète interviewé affirme :

« On est bien présent et il paraît normal de se présenter pour ne pas susciter des questionnements et ne pas avoir une attitude rigide ».

¹¹ Bernard A & Encrevé F & Jeggli F. (2007 : 46), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

D'autre part, dans certaines situations avec plusieurs participants, il arrive que le responsable de la réunion ou la personne sourde elle-même présente l'interprète ; auquel cas ce dernier ne se présente pas lui-même et n'a donc plus qu'à traduire. Cette situation paraît être la plus confortable pour l'interprète.

❖ La neutralité implique le « je »

L'interprète utilise le pronom personnel « je » dans l'interprétation. Par ce biais, l'interprète doit donc emprunter le discours du locuteur qui s'exprime. Autrement dit, si une personne entendante ou sourde se présente en disant :

« Bonjour, *je* suis le responsable de cette association », l'interprète traduit :

« Bonjour, *je* suis le responsable de cette association », et non par :

« Bonjour, monsieur (ou il) est le responsable de cette association ».

L'interprète doit utiliser le même sujet que la personne qui parle. Cette règle essentielle, évite que les interlocuteurs pensent que l'interprète participe à l'échange. En effet, si l'interprète utilise le discours indirect, d'une part la formulation risque d'être lourde et d'autre part les interlocuteurs seront tentés de se tourner vers l'interprète pour communiquer. La relation entre les intéressés sera alors triangulaire et les interlocuteurs ne pourront plus se parler et se regarder directement ce qui crée une distance entre eux. Le choix d'utiliser le style indirect est alors nuisible dans la mesure où la présence de l'interprète est plus marquée.

D'ailleurs, la position de l'interprète peut être un outil pour favoriser la relation duelle : légèrement en retrait derrière la personne entendante par exemple. En effet, comme le précise Jean Dragon, médecin de l'Unité d'accueil et de soins pour les sourds au CHU de Marseille, : « son positionnement spatial est important : au côté de l'entendant, légèrement en retrait, ce qui lui permet en même temps d'être face au locuteur Sourd, nécessaire pour la communication en langue des signes [...] l'interprète est en dehors du champ de vision du locuteur entendant [...] cela réduit les phénomènes de triangulation »¹².

Nous pouvons nous questionner sur la possibilité pour l'interprète de toujours répondre à cette règle de l'utilisation des pronoms, même en situation délicate où l'emprunt du discours (en passant par le « je ») est parfois difficile. Nous aborderons plus avant cette question.

¹² Dragon, J (2008 : 184) : « Les silencieux, Chroniques de vingt ans de médecine avec les Sourds », Presse Pluriel.

1-2-3 La notion de fidélité

L'interprète doit saisir le sens du discours pour le traduire vers la langue cible. L'interprète doit donc comprendre le message énoncé. Il ne doit pas traduire les mots mais bien le sens. Sans cela, il ferait du transcodage, ce qui n'est pas l'objectif de l'interprétation.

Comme le précise Seleslovitch. D, interprète de conférence et professeur à l'université Paris III de l'ESIT (Ecole Supérieure des Interprètes et des Traducteurs), la fidélité, consiste à interpréter dans une langue, et au plus juste, le « vouloir-dire » du locuteur. Elle précise que : « Le « sens » du message est au cœur de tout processus interprétatif et que la pensée est non verbale »¹³ en effet, « interpréter, ce n'est pas seulement comprendre les mots, mais comprendre à travers les mots le vouloir dire de celui qui parle, c'est ensuite l'exprimer de façon intelligible »¹⁴

Etre fidèle, c'est ne rien retrancher ni ajouter au discours. Pour respecter la notion de fidélité, L'interprète ne doit ni résumer, ni paraphraser, ni exagérer. Il doit bien faire attention de ne pas changer le sens de l'information communiquée. Il doit interpréter tout ce qui est dit : il ne lui appartient pas de déterminer ce qui est pertinent de ce qui ne l'est pas.

L'interprète se doit de traduire fidèlement le message du locuteur : une réflexion personnelle qu'il doit saisir.

L'interprète agit certes comme un filtre dans son interprétation mais celui-ci est au service du discours des interlocuteurs. Comme cela est précisé par Jean Dragon, « L'interprète a pour rôle de permettre le dialogue entre, au moins, deux interlocuteurs. Il doit être transparent. Bien sûr la manière dont il traduit, légèrement différente d'un interprète à l'autre, laisse toujours passer un peu de subjectivité. Cependant, il doit veiller à ce que cela ne déforme pas l'intention des locuteurs ».

Nous allons voir maintenant que la fidélité induit parfois un questionnement : en effet, l'interprète doit être fidèle, mais jusqu'à quel point ? Je signifie par là qu'il n'y a pas unanimité dans la profession.

¹³Seleskovitch D § Lederer M (2001 : 181) : *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier érudition.

¹⁴Seleskovitch D § Lederer M (2001 : 181) : *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier érudition.

Lors de mes entretiens, certains interprètes ont expliqué qu'il est important de pouvoir retranscrire l'intonation et le rythme du locuteur alors que d'autres estiment que cela n'est pas utile et que seul le sens des propos est important dans le respect de la fidélité.

J'ai pu relever la réflexion suivante lors d'un interview :

« Je ne sais pas jusqu'à quel point être l'autre dans mon rendu, jusqu'où je peux aller dans la manière d'être ? ».

D'après cette personne interrogée, lorsqu'une personne s'exprime avec un débit rapide ou lent, l'interprète doit faire ressentir cette expression dans l'élocution via son interprétation. De même lorsque le locuteur utilise un certain style (voix calme ou stressée, personne posée ou pas, etc), l'interprète estime que ces points caractéristiques doivent être présents dans l'interprétation.

Ici, la fidélité ne se résume donc pas à respecter seulement le sens du discours du locuteur mais également à suivre son intonation et son rythme.

Par ailleurs, un autre interprète m'expliquait lors d'un entretien qu' : *« Il y a des interprètes qui sont plus sur le sens et qui vont moins être sur l'intonation du discours ».* Ainsi, il ne traduirait pas une personne qui parle vite en mâchant ses mots comme une personne qui parle lentement. De même, selon lui, si le locuteur est hésitant, à la recherche de ses mots, ou encore se montre arrogant, l'interprète doit être attentif à faire transparaître cette façon d'être dans son interprétation. Un peu plus loin, il rajoute : *« nous avons tous une façon de parler différente : la voix donne des indications, les signes donnent des indications ».*

Tous les interprètes n'ont pas la même façon de penser au sujet de la fidélité des propos. Certains interprètes affirment que seul le sens des propos fait partie intégrante de la fidélité alors que d'autres estiment que l'intonation, le rythme du locuteur font également partie de la fidélité.

Nous retiendrons que la fonction expressive décrite par Roman Jakobson et reprise dans l'ouvrage « L'interprétation en langue des signes »¹⁵ illustre l'idée que la pensée, l'attitude, l'émotion, l'intonation, le timbre de la voix, ou la façon de signer (lente, vive, triste, enjouée...) fait partie intégrante du message entre le destinataire et le destinataire. De même, la fonction poétique comprend la forme que l'on donne au message, le ton, la hauteur de la voix ou l'intensité des signes.

Autrement dit, les paramètres précédemment discutés par les interprètes semblent nécessaires pour être fidèle au message.

¹⁵ Bernard A & Encrevé F & Jeggli F. (2007 : 75), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

Aux vues des entretiens et de ma réflexion il me paraît donc important que l'interprète axe son interprétation en traduisant intégralement le discours sans rien omettre ni rajouter et en suivant aussi l'intonation et le rythme etc du locuteur dans la mesure où ces éléments influencent le sens du discours. Ceci étant, l'interprète ne doit pas sur-interpréter le discours en prêtant telle ou telle motivation au locuteur.

Ainsi, la notion de fidélité du message en interprétation ne va pas de soi, même si, telle qu'elle est définie dans le code éthique de l'AFILS, elle semble simple d'application et ne suscite pas de débat (voir p.8 article 2)

Pourtant, nous venons de voir que la notion de fidélité peut être perçue différemment. Autrement dit, la fidélité est une notion bien relative en fonction des interprètes.

Jusqu'à présent, nous avons défini et exploré les deux notions du code déontologique que sont la neutralité et la fidélité. Nous allons analyser maintenant comment, d'un point de vue technique, un interprète s'approprie le discours lors de son interprétation.

1-3 La neutralité, la fidélité et la déverbalisation en interprétation

1-3-1 L'interprète comme filtre du discours

La déverbalisation est une phase qui se situe au cœur du processus interprétatif. C'est par définition l'oubli de la forme signifiante (les mots) pour ne garder que le sens. D'ailleurs, « on oublie les mots qu'on a prononcés mais on sait le sens de ce qu'on a dit. Le sens marque la mémoire de façon relativement durable ». ¹⁶

D'un point de vue technique, le travail de l'interprète se décompose principalement en trois temps. En effet, comme le décrit Seleskovitch. D :

« interpréter c'est comprendre, et exprimer le sens, l'interprète s'éloigne des mots de l'original, « s'élève » vers le sens qu'il en dégage et qu'il fait sien, pour ensuite le ré exprimer dans sa langue » ¹⁷.

¹⁶ Seleskovitch D § Lederer M (2001 : 181) : *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier érudition.

Ce processus se décompose donc en trois temps : compréhension du sens, phase de déverbalisation et expression du sens d'origine dans la langue cible.

Dans l'expression « qu'il fait sien », nous comprenons que l'interprète s'approprie le discours et, de ce fait, utilise ses propres filtres dans la traduction. L'interprète met toute sa sensibilité au service de l'interprétation et c'est d'ailleurs pour cela que nous pouvons observer sur un même discours des interprétations différentes. Ces différences ne concernent pas le sens du message mais portent sur le choix des mots ou des signes, des structures syntaxiques, des expressions faciales et corporelles, etc.

L'interprète va donc produire une interprétation qui sera marquée par ses propres choix linguistiques mais dans le cadre du respect de la neutralité objective et dans une vigilance éthique quant à la neutralité subjective.

L'AFILS fait référence à la notion de neutralité subjective et reprend l'idée que l'interprète s'approprie le discours qu'il « fait sien » avec sa propre expérience, son propre vécu : « être neutre pour l'interprète ne signifie pas qu'il renonce à sa subjectivité. Bien au contraire, il se sert de toute sa sensibilité pour restituer au mieux ce qu'il perçoit »¹⁸.

Dans l'ouvrage intitulé « L'interprétation en langue des signes »¹⁹ Bernard. A & al proposent de décomposer le travail d'interprétation en six étapes.

De la langue des signes vers le français et du français vers la langue des signes :

- 1) voir/regarder ou écouter
- 2) comprendre et analyser le sens
- 3) retenir le sens
- 4) visualiser des images mentales, ébaucher une première interprétation mentale
- 5) interpréter vers le français
- 6) contrôler mentalement la bonne qualité de la traduction.

Toutes ces étapes sont indispensables pour produire une interprétation qui sera axée sur le sens et le vouloir-dire du locuteur. Au travers de toutes ces phases, l'interprète se fait une représentation mentale de ce qu'il voit ou de ce qu'il entend. « Voir mentalement un objet ou imaginer les aspects d'un événement dont on entend parler, c'est

¹⁷ Seleskovitch D § Lederer M (2002 : 102) : *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, Paris, Didier érudition.

¹⁸ AFILS <http://members.aol.com/afils/deontofra.htm>

¹⁹ Bernard A & Encrevé F & Jeggli F. (2007 : 86, 87), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

entendre le sens. L'image que les étudiants se feront des événements narrés dans le discours leur permettra de moins écouter les mots et de s'exprimer à partir de ce qu'ils se sont représenté en imagination »²⁰

A ce moment-là, l'interprète fait appel à ses propres représentations. Celles-ci doivent être au service du « vouloir-dire » du locuteur original mais ne seront pas vierges du vécu de l'interprète.

Ainsi, deux interprètes visualiseront des images mentales différentes, ils auront donc des représentations différentes mais ils seront fidèles au « vouloir-dire » du locuteur. Le sens de leur travail d'interprétation sera identique. Au moment de traduire, l'interprète s'imprègne d'un message par une représentation mentale et il le restitue par un discours qui sera marqué de son empreinte personnelle.

1-3-2 L'appropriation d'un discours

Nous avons vu qu'interpréter un discours revient à interpréter un sens et plus précisément la pensée d'une personne. Même s'il s'agit d'un travail technique, il n'empêche qu'au travers de tout ce processus d'interprétation, réalisé en quelques secondes, l'interprète bénéficie d'une marge de manœuvre de création. Dans certains des entretiens, les interprètes affirment qu'il est comme un comédien, il joue un rôle. En effet, les interprètes tiennent des propos tels que : « *prendre le cerveau de l'autre* », « *le métier d'interprète c'est savoir être plein de gens et prendre ce qu'ils sont* », « *on joue le rôle de l'acteur* », « *je suis comédienne, je joue le rôle des gens, je colle à la personne* ».

L'interprète reste à sa place tout en s'appropriant le discours et en endossant le rôle social du locuteur. Des extraits d'entretiens tels que « *prendre le cerveau de l'autre* », « *je colle à la personne* » « *je suis l'autre* » sont des propos qui peuvent sembler excessifs. En effet, l'interprète doit rester à sa place et tenir sa posture professionnelle pour permettre à l'autre de garder toute sa place afin de ne « pas penser à la place du sourd ».

D'ailleurs, Un interprète me précisait :

« *Il y a des interprètes qui ont toujours le même style alors que pour moi garder le même style en traduction me pose un problème, il faut prendre le rôle de l'autre* ». Et enfin, plusieurs interprètes déclaraient :

« *Là je suis le professeur, maintenant je suis l'élève, je suis le conférencier, je suis le directeur, je suis l'enfant, je suis le comédien* ».

²⁰ Seleskovitch D § Lederer M (2002 : 27) : *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, Paris, Didier érudition.

Ainsi l'idée défendue dans ces extraits est celle de l'interprète qui endosse le rôle du locuteur et qui porte le discours de l'autre en respectant les règles de déontologie pour être au plus près de ses idées. Concrètement, l'interprète est fidèle aux discours mais également à l'attitude du locuteur.

Dans un article intitulé « Interpréter le Mexique »²¹, Michèle Durand, un interprète en langue vocale mexicaine/français, explique quel comportement adopter, selon elle, "Avant l'interprétation, il est nécessaire de se vider de soi-même pour réussir à saisir et recevoir tout ce que la personnalité doit transmettre. Nous nous mettons dans la peau de l'autre". Elle précise également qu'il « faut suivre la logique du locuteur, laisser de côté ses idées, ses pensées et ses opinions pour permettre à celles de l'autre de s'exprimer ». L'acte d'interprétation suppose que l'interprète doit laisser de côté ses propres idées et traduire en s'appropriant le discours du locuteur, en se référant au cadre professionnel et en s'appuyant sur ses connaissances et son vécu. L'interprète s'implique dans son interprétation à travers trois dimensions qui s'imbriquent au service d'une posture professionnelle : les trois « je » en situation professionnelle :

- « **Je suis moi** avec mes ressources personnelles et mes émotions pendant l'interprétation ».
- « **Je suis l'interprète** professionnel sur le terrain ».
- « **J'endosse le rôle de l'autre** pendant mon interprétation ».

« Je suis moi » correspond à ma propre personnalité. C'est pour cela que toutes les interprétations ne se ressemblent pas et qu'elles sont uniques, car chaque interprète traduit avec ses ressources personnelles.

« Je suis l'interprète » c'est la fonction professionnelle : intervenir en situation pour effectuer un recadrage, rappeler quel est sa fonction et réguler ses interventions dans le sens du respect de la déontologie.

« J'endosse le rôle du locuteur » correspond à l'appropriation du discours sans se substituer toutefois à l'autre (cette idée d'être comédien évoqué lors des entretiens).

Ainsi, l'interprète doit mobiliser toute sa sensibilité pour traduire. Il doit accepter de prendre le discours en soi et donc de « le faire sien » en ayant conscience de ses propres connaissances, son histoire, son vécu pour traduire de manière professionnelle et accepter

²¹ <http://pagesperso-orange.fr/mexiqueculture/nouvelles1-intermexfr.htm>

d'endosser le rôle de l'autre. D'autre part, il doit développer une approche fine et sensible de la parole de l'autre afin d'être au plus près de ses intentions.

Pour conclure, nous avons vu qu'en interprétation, l'interprète s'approprie le discours des locuteurs en « jouant » des rôles pour être au plus près de l'intention du message tout en utilisant sa propre subjectivité. Toutefois il ne doit pas se laisser envahir par ses propres émotions et rester vigilant au cadre déontologique.

Cependant, il peut arriver que certaines situations d'interprétation soient remplies d'une telle émotion qu'il est difficile pour l'interprète de s'approprier le discours. Il peut alors déroger aux règles déontologiques. En effet, les situations émotionnellement fortes parce qu'elles sont déstabilisantes peuvent éventuellement entraîner une perte de la référence au cadre et des écarts déontologiques.

Dans la deuxième partie de mon mémoire, j'analyserai ce genre de situations pour essayer de comprendre ce qui est en jeu lors d'écart par rapport aux règles déontologiques.

2 Analyses de situations avec erreur déontologique

Dans toutes les situations que je vais vous exposer, l'interprète s'est écarté du code déontologique. Il s'agit donc d'une erreur professionnelle. Afin de comprendre plus précisément ce que l'on entend par « erreur », nous nous appuyerons d'abord sur un texte de Danielle-Claude Bélanger, interprète en français/ langue des signes québécoise, qui s'intitule « Typologie des sources d'erreur en interprétation »²².

Ensuite, j'analyserai des situations délicates relatées lors de mes entretiens auprès d'interprètes professionnels et qui les ont poussées à sortir du cadre de la déontologie.

2-1 La notion d'erreur par rapport au cadre déontologique

Dans les exemples de situations que je donnerai, les interprètes se sont écartés du code déontologique en manquant de neutralité et/ou de fidélité. Par exemple, certains interprètes ont employé le pronom personnel « il » à la place du pronom personnel « je », d'autres se sont directement adressés à l'un des deux locuteurs en situation, ou bien encore certains interprètes ont exprimé leur ressenti personnel en situation d'interprétation.

Ils ont enfreint la neutralité et/ou la fidélité, donc nous sommes bien dans une situation d'écart déontologique. Afin de clarifier cette notion d'erreur, nous allons nous appuyer sur la définition donnée par D-C Bélanger. Selon cet interprète :

« L'erreur est la partie observable d'un comportement jugé fautif. Il y a faute par rapport à quelque chose qui est considéré être correct. Il y donc un regard (extérieur ou intérieur) qui décide et juge. Or, pour juger il faut une norme, un canevas »²³.

Nous partirons du postulat suivant : pour étudier nos situations, « cette norme, ce canevas » sera représenté par le code déontologique défini par l'AFILS, qui est le cadre de référence structurant notre pratique.

Selon D-C Bélanger, l'erreur est « soit une interprétation soit un comportement qui se trouve trop éloigné par rapport à ce que l'on s'attend à voir produire »²⁴.

²² Bélanger. D-C (novembre 1997) : *Typologie des sources d'erreur en interprétation*, Paru dans le lien, bulletin de l'AQIFLV.

²³ Bélanger. D-C (novembre 1997) : *Typologie des sources d'erreur en interprétation*, Paru dans le lien, bulletin de l'AQIFLV.

²⁴ Bélanger. D-C (novembre 1997) : *Typologie des sources d'erreur en interprétation*, Paru dans le lien, bulletin de l'AQIFLV.

Lors d'une situation d'interprétation, nous nous attendons à voir un interprète qui respecte la neutralité et la fidélité. Comme cela est dit dans l'ouvrage intitulé « L'interprétation en langue des signes » :

« Un interprète doit transmettre le message avec fidélité, sans déformer d'aucune manière le discours de l'intervenant [...] le bon interprète ressemble à un bon comédien qui ne se contente pas de réciter mécaniquement son texte et qui, avec son style propre et sa personnalité, joue en utilisant une gamme de variations émotionnelles, nécessaires à la bonne transmission du message d'origine »²⁵.

Or, nous verrons au travers des situations relevées que les interprètes s'éloignent du cadre déontologique. Nous qualifierons cet écart d'erreur déontologique.

Il est important de préciser que les erreurs commises ne sont pas la preuve de l'incompétence des interprètes mais le signe d'une difficulté rencontrée. Il me semble donc intéressant de questionner ces erreurs et de s'interroger sur ce qui peut les provoquer et sur leurs conséquences. Comme le précise D.C Bélanger :

« L'erreur n'est qu'une production de surface : c'est un symptôme ou plutôt un indice de ce qui se passe à des niveaux plus profonds »²⁶.

Dans la plupart des entretiens réalisés, les interprètes m'ont rapporté leurs expériences dans des situations exceptionnelles. Il s'agit de situations dans lesquelles les locuteurs se sont retrouvés dans des circonstances liées à une émotion intense.

Comme nous avons pu le voir en première partie, les interprètes considèrent le code déontologique comme : le garde-fou, le cadre de référence, des règles d'or. Par rapport aux trois règles du code, une interprète déclare :

« *On ne doit absolument pas y déroger mais il ne faut pas que ce soit un carcan qui nous limite. On se doit d'être humain...on existe en tant qu'être humain et il est difficile parfois d'évacuer tout l'affect* ».

Dans des contextes qui rendent difficiles le travail de l'interprète ce code peut parfois être interrogé. Nous allons essayer de comprendre dans quelles circonstances l'interprète peut être pris dans des situations délicates qui l'amènent à s'écarter du code.

²⁵ Bernard A & Encrevé F & Jegli F. (2007 : 71), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

²⁶ Bélanger. D-C (novembre 1997) : *Typologie des sources d'erreur en interprétation*, Paru dans le lien, bulletin de l'AQIFLV.

J'attire l'attention sur différents paramètres qui sont présents et qu'il faut prendre en compte lors de situations d'interprétation. Avant d'analyser les situations que je qualifie de « délicates », nous pouvons rajouter que le respect seul du code déontologique n'est pas le garant d'une bonne interprétation. C'est à dire qu'il existe d'autres paramètres qui peuvent intervenir sur le résultat d'une interprétation : la maîtrise des langues, l'adaptation au milieu et aux personnes présentes, la préparation des contenus, l'emplacement ou l'organisation dans le travail.

Pour cette étude de situations, nous verrons que les interprètes n'ont pas été confrontés à une incompréhension du discours. De même, ils n'ont pas rencontré de souci technique tel qu'un problème d'éclairage, de positionnement, de tenue vestimentaire inadaptée, etc.

Cependant, j'ai constaté des écarts vis-à-vis de la neutralité et de la fidélité que vais analyser maintenant.

2-2 Les difficultés autour de la neutralité et/ou de la fidélité

Je présente ici, des situations où l'interprète est submergé par l'émotion. Je distinguerai les situations où l'interprète ne peut pas réguler ses émotions et des situations où l'interprète agit volontairement. Dans le premier cas l'interprète se retrouve envahi par l'émotion forte des circonstances, il est « pris » émotionnellement et montre une réaction. Dans le second cas l'interprète choisit d'agir.

2-2-1 L'interprète est envahi émotionnellement

Dans ce genre de situation, les interprètes se retrouvent envahis par une émotion qu'ils ne peuvent plus contenir et qui s'extériorise malgré eux. Ils poursuivent l'interprétation dans le même temps que leur sentiment, leur émotivité, se donnent à voir.

- Situation : Une grossesse difficile

L'interprète était présent dans un hôpital pour effectuer une interprétation de liaison lors d'un accouchement. Auparavant l'interprète avait suivi le couple de futurs parents au moment des échographies. Le fœtus avait les signes d'une malformation, et il y

eut beaucoup de rendez-vous entre le médecin et les parents. Il n'était pas possible de diagnostiquer l'importance de la malformation du futur bébé avant la naissance. Les parents ont décidé de mener à terme cette grossesse. Dans ces circonstances, nous comprenons donc le niveau de stress des parents. A l'accouchement, l'enfant a été opéré de sa malformation et n'a eu aucune séquelle. Les parents ont pu alors apprécier l'arrivée en bonne santé de leur enfant.

L'interprète présent à ce moment là, s'est retrouvé ému et n'a pu s'empêcher de faire apparaître quelques larmes. L'interprète s'est ainsi laissé déborder par son émotion personnelle, par conséquent il n'a pas fait preuve d'une neutralité totale.

En analysant cette situation avec l'interprète, ce dernier était encore ému lorsqu'il évoquait ce moment :

« J'ai encore cette image de gens tellement heureux, que le bébé soit né, que ça se passe bien, qu'on sache qu'il va vivre (soupir de l'interprète), on ne peut pas rester de marbre ».

Il explique qu'il a été touché affectivement à un moment qu'il a trouvé très beau. De même il expose que le contact fréquent avec le jeune couple (rendez-vous réguliers pour les échographies) l'a amené à nouer des liens surtout dans ce contexte difficile de diagnostic de malformation. L'interprète précise :

« Forcément il se crée des liens, tu partages quelque chose avec eux, des liens sont tissés ». En théorie, l'interprète aurait dû retenir ses quelques larmes et ne pas laisser exprimer ses émotions, or il n'en n'a rien été : *« c'est trop fort ; c'est l'émotion, c'est sorti »* rajoute-t-il.

La réaction de l'interprète, de laisser couler ses larmes, est involontaire. il n'a pas choisi d'exprimer ce ressenti. Lors de l'interprétation, il s'est non seulement approprié le discours des parents mais également leur émotion.

Le problème médical du bébé et le temps d'attente pour avoir le verdict (le jour de l'accouchement) ont favorisé le stress des parents. Les sentiments d'appréhension et de peur ont été remplacés par un grand soulagement. Ces différentes émotions vécues en un temps très court ont bouleversé l'interprète.

En outre, les contacts fréquents entre l'interprète et le jeune couple ont certainement renforcé des liens : c'est un facteur supplémentaire favorisant le surgissement des émotions. Autrement dit, les circonstances (les liens noués avant) ont été un facteur important, au-delà du discours à traduire, dans le déclenchement des émotions. L'interprète n'aurait peut-être pas eu la même réaction si il n'avait pas connu ce couple.

- Situation : Une mère en difficulté

Un interprète est amené à traduire un échange dans le cadre d'un rendez-vous au tribunal entre un juge entendant et une mère de famille sourde. Les deux enfants (dont un sourd) de cette dernière étaient présents. Le thème de cette convocation portait sur la garde des enfants. Lors de ce dernier rendez-vous, la situation devenait conflictuelle, l'interprète précise dans l'interview :

« La mère semble perdue et ne sait plus trop quoi faire ». Au final, la mère refuse la garde de ses enfants, elle conclut en partant :

« Bon, j'en ai marre, j'abandonne mes gamins, j'en veux plus ».

Les enfants étaient présents, ils pleuraient et tentaient de s'accrocher à leur mère en criant. Le juge tentait de poursuivre le rendez-vous pour lui expliquer sa décision : Les enfants seraient placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) provisoirement et au bout d'un mois ils seraient légalement sous la responsabilité d'une tierce personne.

L'interprète qui traduisait a perdu le contrôle de ses émotions et a traduit tout en pleurant.

Dans cette situation, l'interprète a dérogé à la règle de la neutralité dans la mesure où elle doit s'abstenir de toute mimique ou attitude qui pourrait faire apparaître son désaccord ou sa pensée intime.

Vis-à-vis de cette émotion, l'interprète précise dans l'entretien :

« Tu peux être complètement phagocyté par la situation, tu ne peux pas t'en défaire alors ton émotion en tant qu'être humain transparait pendant la situation ».

Dans cette situation l'interprète est prise par l'émotion du discours et l'extériorise de manière involontaire.

J'ai regroupé ces dernières situations car dans les deux cas, les interprètes ont manifesté leurs émotions pendant l'interprétation, de manière involontaire. Les interprètes n'ont pas pu faire abstraction de leurs émotions propres qui se sont extériorisées.

D'un point de vue déontologique, les réactions des deux interprètes ont été non conformes dans la mesure où elles ont manqué de neutralité objective.

Ainsi, les affects personnels prennent le pas sur la posture professionnelle.

2-2-2 L'interprète fait acte de soutien volontairement

Dans ce genre de situation, l'interprète est également « pris » par l'émotion de la situation mais il agit volontairement pour apporter un soutien moral à la (aux) personne(s) présente(s).

- Situation : une intervention à titre personnel

Il s'agit de la suite de la situation précédente (la mère qui avait rendez-vous avec le juge) ; à la sortie du tribunal, il y avait la personne sourde (la mère), ses deux enfants, l'éducatrice de la DDASS et l'interprète. L'interprète a traduit les quelques échanges entre les enfants et l'éducatrice. Au moment de partir, les enfants ont refusé de rentrer au centre avec l'éducatrice et ont voulu que ce soit l'interprète qui les raccompagne.

L'interprète a hésité, néanmoins il a fini par prendre la décision de les raccompagner avec sa voiture et il a discuté avec eux durant deux heures au centre.

Dans cette situation, il y avait énormément de détresse chez les deux enfants et l'interprète s'est demandé plus tard si le fait d'être lui-même parent avait influencé sa prise de position. Bien que cette situation se soit déroulée il y a quelques années, l'interprète ne sait pas si il ne réagirait pas de la même façon, tellement la situation avait été forte émotionnellement. Dans cette situation, l'interprète n'arrivait pas à se « défaire » de cette émotion et selon lui, il est parfois difficile de faire complètement abstraction de soi. Sa propre sensibilité l'a amenée à soutenir ces enfants en les raccompagnant au centre et en parlant avec eux. L'interprète soutient dans l'interview :

« On est aussi humain je n'allais pas laisser ces gamins là... ».

L'interprète s'implique donc personnellement dans la situation, alors que son temps d'intervention était terminé. Même si les enfants ne jouaient pas le rôle des locuteurs dans la situation, l'interprète s'est interrogé sur son acte, qu'il estimait « limite » vis-à-vis de son rôle d'interprète. il s'est demandé :

« Qu'est ce que je fais ? Je m'en vais ou pas ? C'est plus mon problème ».

Ici, l'interprète ne respecte pas le cadre professionnel, il raccompagne ces enfants et discute avec eux de la situation pour les reconforter. Il n'a donc pas été neutre, il intervient dans la situation. Initialement, l'interprète était venu pour traduire une situation de liaison entre le juge et la mère. Théoriquement, à la sortie du tribunal l'interprète aurait du partir. Nous pouvons nous demander si cette dérogation à la neutralité n'a pas permis à l'ILS d'agir et donc d'évacuer en partie la culpabilité qu'il ressentait dans cette situation.

- Situation : Un accompagnement de fin de vie

Un interprète a fait preuve également d'un soutien moral vis-à-vis d'une personne sourde. Il s'agissait d'un couple sourd où la femme avait tenté de se suicider. Elle se

trouvait à l'hôpital entre la vie et la mort et son état était resté stable pendant plusieurs jours. Par conséquent, l'interprète a dû se rendre plusieurs fois à l'hôpital pour traduire à l'intention du mari sourd.

Lorsque les médecins ont vu qu'il était impossible de ramener la femme à la vie, ils ont demandé au mari s'il voulait l'accompagner jusqu'à la fin. Le mari accepta et se retrouva dans une chambre avec sa femme, l'interprète et le médecin.

L'agonie a duré environ une heure et demie. Lors de cette situation, l'interprète a traduit les quelques échanges entre le mari et le médecin qui lui expliquait ce qui se passait.

Cependant en fin de situation le mari recherchait du soutien auprès de l'interprète. En effet, il s'adressait clairement à elle au moyen de propos comme :

« Heureusement que vous êtes là etc. ».

Aux vues des circonstances, l'interprète ne se voyait pas effectuer un recadrage en lui annonçant : *« Je suis interprète, je ne peux pas vous répondre. »*

A d'autres moments, le mari semblait s'adresser à sa femme par l'intermédiaire de l'interprète. La situation était très particulière. Comme le précise l'interprète :

« Il est là, il me parle à moi, il parle à elle aussi, enfin qui n'est pas là, je suis là parce qu'il parle en signes ».

Dans cette situation, il a fait preuve d'un soutien moral et s'est montré compréhensif en écoutant le mari, en lui montrant qu'il était touché par les circonstances et qu'il était triste pour lui.

Nous relevons dans cet exemple que l'interprète sort du cadre de l'interprétation en soutenant moralement la personne, ce qui l'amène à ne plus être neutre. Il sort de sa fonction.

Les deux cas relatés ci-dessus constituent des situations où les interprètes ont été affectés par la situation.

Ils font preuve d'humanité auprès des personnes présentes qui se retrouvent en détresse et en demande de soutien. L'interprète sort de son cadre de manière volontaire, il intervient pour soutenir ces personnes : quand l'interprète raccompagne les enfants en voiture au lieu de partir et de ne pas intervenir, quand l'interprète parle avec le mari et sort donc de sa neutralité pendant l'interprétation.

Ces deux interventions ont amené les interprètes à ne plus respecter momentanément la neutralité. Les ressentis personnels ont pris le dessus par rapport à la fonction de l'interprète.

Ainsi ces écarts déontologiques s'expliquent par un contexte émotionnel se traduisant soit par une extériorisation de l'émotion soit par une intervention active.

L'interprète peut également prendre de la distance par rapport au message qu'il doit traduire. Cela peut se faire sous plusieurs formes que nous allons aborder maintenant.

2-2-3 L'interprète utilise le discours indirect

Rappelons que normalement l'interprète utilise le « je » lorsqu'il traduit, cela permet d'éviter d'utiliser le style indirect et de respecter la neutralité. L'utilisation de la troisième personne du singulier est nuisible à la neutralité et à la fidélité de l'interprète (référence à la première partie de ce mémoire).

- Situations : des discours violents

1) La situation se déroule au tribunal.

L'interprète doit traduire une personne sourde accusée de pédophilie. Lors de cette intervention, l'accusé raconte ses actes au juge sans aucun ménagement. L'interprète m'a fait part de ses ressentis : *« le mec expliquait ce qu'il avait fait à des enfants et c'est absolument insupportable, il sort tout, il lâche tout »*. L'interprète a pris la décision de mettre de la distance avec le discours et a terminé l'interprétation en utilisant le pronom personnel « il » à la place de « je ».

Par ce choix, l'interprète est sorti de sa neutralité en utilisant la troisième personne du singulier, il occupe une place qui ne lui convient pas en disant « je » et il occupe une place qui ne lui revient pas en disant « il ». Ainsi, l'interprète devient plus présent. Ce procédé instaure une relation triangulaire dans le sens où les locuteurs ne se parlent plus directement.

Il semblerait que dans ce cas-là, l'interprète ne s'approprie pas le discours et donc n'a pas interprété en « jouant le rôle » du locuteur sourd. Cette non-appropriation du discours vient bien du contenu insoutenable de celui-ci et non d'un souci de compréhension. En effet, c'est bien à cause de la dureté des propos que l'interprète n'arrive pas à utiliser le « je ». Il doit gérer dans la situation tant la technique que son émotion. Ce jour là, l'interprète a eu besoin de mobiliser toutes ses ressources pour garder le contrôle de son interprétation. Dans ce cas précis, l'interprète a fait le choix d'employer la troisième personne afin de pouvoir poursuivre jusqu'au bout l'interprétation et de continuer à regarder la personne sourde en face.

L'interprète ajoute que dans cette situation extrême il a choisi l'emploi de la troisième personne pour se protéger lui-même. Il affirme :

« C'est trop horrible, c'est trop dur, je ne pouvais pas passer par le « je » ; je ne vais pas moi me détruire, je ne vais pas me faire mal ».

L'interprète n'a pas voulu s'approprier l'histoire de l'accusé. Il a mis de la distance dans le but de ne pas se faire mal en sortant « ces » mots de sa bouche et il affirme avoir été conscient de sortir du cadre de la neutralité par l'emploi de la troisième personne du singulier.

Selon lui, cette façon de prendre de la distance a été un choix professionnel au sens où il a estimé qu'il ne pourrait pas supporter le discours de l'accusé, ce qui aurait mis à mal la poursuite de son intervention.

Dans cette situation, l'interprète n'a pu prendre une distance entre ses propres émotions et sa fonction professionnelle : ce qui lui a permis de régler sa distance par rapport aux propos énoncés a été l'utilisation du « il ».

2) Dans des interventions se déroulant dans des tribunaux où les contenus des discours étaient violents et difficiles à s'approprier (par exemple : situation de femme battue, situation d'inceste), un interprète a fait le choix de prendre une certaine distance pour se préserver de la dureté des faits relatés. Il a choisi d'utiliser des incises telles que «dit monsieur », « dit madame » qui sont venues ponctuer le discours à la première personne. Comme dans la situation précédente, la communication entre les interlocuteurs n'est plus directe mais ici l'utilisation du « je » est respectée.

Cependant, précisons que l'emploi de la troisième personne du singulier peut être utilisable dans certains cas spécifique. Comme il est précisé dans l'ouvrage « L'interprétation en langue des signes » :

« Lors d'interprétation par téléphone, lorsque l'utilisation de la première personne n'est pas comprise par l'interlocuteur ; en second lieu lorsque l'interprète craint une confusion entre le discours prononcé et sa personne »²⁷.

Ainsi, un interprète m'expliquait qu'il avait utilisé des incises lors d'une situation où les locuteurs s'insultaient. En effet, l'un des deux interlocuteurs pensait qu'il était insulté par l'interprète malgré les multiples tentatives de recadrage de la part de ce dernier.

L'interprète a donc utilisé la troisième personne du singulier pour mettre fin à cette situation de malentendue.

²⁷ Bernard A & Encrevé F & Jeggli F. (2007 : 47), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

Il est important de distinguer les situations dans lesquelles l'interprète utilise la troisième personne du singulier pour mettre fin à une confusion et des situations où l'interprète l'utilise pour se protéger de propos particulièrement durs. Pour résumer, retenons la différence entre le recadrage de situation et la protection de l'interprète par l'emploi du « il ».

Revenons sur les situations fortes émotionnellement qui ont engendré une erreur du point de vue déontologique.

2-2-4 L'interprète minimise des propos violents

- Situation : la crainte d'un malentendu

Lors d'une médiation familiale pour un couple sourd, étaient présents une médiatrice entendante, le couple sourd et un interprète. Il se trouve que ce dernier avait souvent traduit pour le mari dans d'autres circonstances.

Ici, l'interprète traduisait pour la femme comme pour le mari. L'interprète s'est demandé après coup s'il n'avait pas minimisé certains propos de la médiatrice lorsqu'elle s'adressait à la femme. En effet, la médiatrice lui a paru relativement virulente dans ses propos vis-à-vis de la femme sourde. Elle lui reprochait de manière sévère son attitude envers ses enfants. L'interprète a témoigné pendant l'entretien :

« La médiatrice tapait sur la table et critiquait désagréablement cette femme, mère de famille ».

Au moment de traduire la médiatrice, l'interprète craignait que la femme sourde ne pense qu'il prenait parti pour son mari puisqu'il le connaissait bien.

Ce qui est original dans cette situation, c'est que l'interprète décide de sortir de la fidélité pour paraître impartial. Cette situation met en évidence le problème que peut poser à l'interprète le fait de connaître l'un des ou les interlocuteurs en présence.

Cette situation, certes particulière parce que l'interprète traduit pour deux personnes sourdes et une entendante, amène le professionnel à se questionner sur le fait qu'il ait minimisé les propos dans le but de diminuer l'impact du discours.

Pourtant la personne sourde n'émettait aucun doute sur la neutralité et la fidélité de l'interprète. La crainte provenait bien de l'interprète. Il avait peur que la dureté des propos traduits blesse la femme et que celle-ci ne se retourne contre lui en l'accusant de complicité avec son mari.

L'interprète n'adhère pas à la virulence de la médiatrice, il a donc eu un avis personnel sur les circonstances, éventuellement parce qu'il les connaissait déjà par le mari.

L'interprète s'écarte du cadre déontologique en n'étant pas fidèle aux discours.

L'intention de la médiatrice est atténuée par l'interprète. Ce dernier n'a pas pu s'approprier le discours dans ces moments là.

2-2-5 L'interprète montre son désaccord en situation

Dans la situation qui va suivre, l'interprète n'a pas respecté la règle de neutralité en s'éloignant du discours d'une toute autre manière.

- Situation : des propos déplacés

Lors d'un rendez-vous pour signer un contrat de travail dans une entreprise de transport, l'interprète et la personne sourde étaient présents et attendaient le responsable. Ce dernier ne pouvant se rendre disponible immédiatement propose à la personne sourde de visiter le site avec un employé de l'entreprise. L'interprète est donc parti avec la personne sourde et l'employé entendant pour traduire leurs échanges.

L'employé, tout en expliquant l'organisation du site, faisait des apartés et racontait des anecdotes qui relevaient de sa vie privée avec un humour déplacé et des propos racistes. La personne sourde ne disait rien mais semblait étonnée.

L'interprète s'est senti horriblement gêné de traduire ce genre d'humour « raciste » et décide de montrer son désaccord.

Concrètement l'interprète fronce les sourcils et du même coup exprime volontairement qu'il n'adhère pas au discours du locuteur entendant. Il prend donc de la distance car les propos tenus ne sont pas du tout en accord avec ses idées.

D'un point de vue idéologique, l'interprète n'adhère absolument pas à ces propos et ne peut pas s'approprier le discours du locuteur entendant.

La distance prise par l'interprète se concrétise par une mimique sur le visage. Ainsi il manque de neutralité dans son interprétation. Effectivement, rappelons-nous :

« Être neutre, pour un interprète consiste à ne pas montrer ses propres convictions dans la situation d'interprétation. Non seulement, il s'abstient de tout commentaire, mais aussi de toutes mimiques ou attitudes qui pourraient faire transparaître son désaccord ou sa pensée intime »²⁸.

Dans ces situations l'objectif des interprètes est de prendre de la distance avec les propos tenus :

²⁸ Bernard A & Encrevé F & Jeggli F. (2007 : 46), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

« *Ce n'est pas moi qui parle, je me détache du texte, je ne suis pas l'auteur de ces idées* ». L'interprète utilise cette méthode d'éloignement pour se protéger soi-même. La situation se produit lors de discours désagréables à traduire tels que les affaires de mœurs ou les situations de conflits et les situations où l'interprète désapprouve idéologiquement les propos tenus.

Toutes les situations délicates que nous venons d'évoquer sont des interprétations de liaison : rendez-vous, audience, entretien dans des contextes variés : judiciaire, travail, service social ou hospitalier. D'autre part, comme l'indiquent les auteurs :

« En situation de liaison, le sens des relations de l'interprète, son tact, sa diplomatie, ainsi que la gestion de ses émotions sont davantage mis à l'épreuve »²⁹.

En effet, en situation de liaison, l'interprète entre dans l'intimité des gens, il est tout seul à effectuer l'interprétation. Lui seul peut juger de sa propre production avec pour norme le code déontologique. Il est également seul à traduire et à lever le doute en cas d'incompréhension du discours. Dans les situations étudiées, l'interprète peut se sentir isolé face à l'interprétation de liaison et à la présence d'une forte émotion.

Cela ne signifie pas que les autres situations ne sont pas difficiles à gérer.

Chaque type de prestation suppose certaines difficultés. Par exemple les conférences publiques engendrent du stress chez l'interprète car il n'est pas autorisé à intervenir pour demander une précision ; les réunions supposent une bonne gestion de pilotage entre tous les intervenants, etc.

Les circonstances précédemment vues sont délicates car elles ont la particularité de faire émerger des émotions fortes.

Les réactions des interprètes varient de l'implication personnelle dans la situation à la prise de distance avec le contenu.

Ainsi quand l'interprète est pris par sa propre émotion, il prend le risque de l'exprimer en situation et donc de ne plus être neutre. Il peut également être amené à sortir complètement de son rôle en soutenant moralement les locuteurs ou en se distanciant du contenu.

En situation, l'interprète est là pour transmettre un message qui véhicule de l'émotion mais il ne doit pas repartir en ayant avec lui cette émotion qui risque de l'affecter par la suite.

²⁹ Bernard A & Encrevé F & Jegli F. (2007 : 119), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

D'où la nécessité pour l'interprète de réfléchir sur sa pratique. Il ne s'agit pas de perdre sa posture professionnelle ni d'appliquer de façon rigide les règles de déontologie. La particularité des situations exposées est due à la place importante des émotions qui entrent en jeu. Dans ces situations, nous devons prendre en considération la dimension humaine, sans cela nous réduirions l'interprète à une machine, c'est-à-dire imperméable aux intentions de la personne.

L'interprétation est certes un travail technique : écouter, comprendre et interpréter un discours ; mais cette technicité se déroule dans des circonstances parfois difficiles auxquelles l'interprète doit faire face. Pendant la prestation, l'interprète peut être « fragilisé » par la situation ou son contenu lorsque celui-ci dégage une forte émotion. « Il n'est pas simple pour un interprète d'arriver lors d'une crise. D'une part parce qu'il n'a aucune connaissance [...] de la situation conflictuelle. [D'autre part], même neutre, il est obligé, pour le traduire, de s'appropriier le discours de la crise. Il ne sort pas indemne de cela. Il lui est alors important de pouvoir échanger avec un autre interprète ». ³⁰

Ainsi à l'issue de ses prestations, l'interprète peut continuer à être « fragilisé » par les émotions ressenties et avoir le besoin de s'en défaire pour ne pas garder à l'esprit une situation désagréable ou une erreur déontologique commise. Dans ce cas-là, l'interprète peut être à la recherche de stratégies d'élaboration et de réflexion. C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante.

³⁰ Fedrizzi. A (avril 2001), « *interprète en entreprise : une spécialisation pour les interprètes* », *Serac infos* 6, entretien avec Moudurier. S et Schwartz. S.

3 Une amélioration possible de la gestion de l'émotion après situation

Nous avons essayé de comprendre précédemment, par le biais des entretiens, ce qui peut être en jeu lors d'écart par rapport aux règles déontologiques dans des situations difficiles.

Cependant, toutes situations peuvent entraîner tous types de difficultés sans forcément sortir du cadre déontologique : la difficulté technique d'une situation, le manque de reconnaissance etc. D'autre part, les réponses obtenues aux questionnaires envoyés auprès d'interprètes professionnels diplômés montrent un besoin de revenir sur sa pratique.

Ici, l'intérêt est d'étudier des outils pour permettre aux professionnels de construire leur identité professionnelle, d'affiner leur technique, leur capacité d'écoute et de développer leur compétences à porter le cadre sur lequel ils s'appuient. Nous verrons dans un premier temps les moyens qu'utilisent les interprètes interrogés dans le cadre de mes entretiens pour faire un retour sur leurs pratiques, ainsi que leurs limites. Ensuite, nous aborderons l'intérêt d'instances d'élaboration et de réflexion pour l'interprète. Enfin, nous aborderons l'outil que représente la supervision et notamment le groupe de parole pour analyser sa pratique.

3-1 Les moyens utilisés par les interprètes interrogés

Je m'appuie ici sur les entretiens réalisés ainsi que sur un questionnaire (Annexe 3) que j'ai diffusé via Internet sur le forum des interprètes.

Ainsi, certains interprètes m'ont dit qu'ils n'étaient pas ressortis indemnes de leur vacation. Je prendrai l'exemple de l'interprète qui a traduit la situation à l'hôpital dans laquelle le mari accompagnait sa femme qui avait tenté de se suicider. Le soir même, l'interprète n'a pas réussi à rentrer chez lui à la fin de sa prestation car il se sentait mal vis-à-vis de la situation passée.

De la même manière, un autre interprète m'a rapporté qu'il n'est pas parvenu à parler d'une situation d'interprétation tellement le discours était affreux (affaire de pédophilie). Cet interprète, pour tenter malgré tout d'évacuer l'émotion de la situation vécue, a décidé d'écrire sur un papier les propos violents qu'il avait traduit et il les a brûlés. Cet interprète ajoute :

« C'est une des trois expériences les plus marquantes dans mon travail d'interprète ».

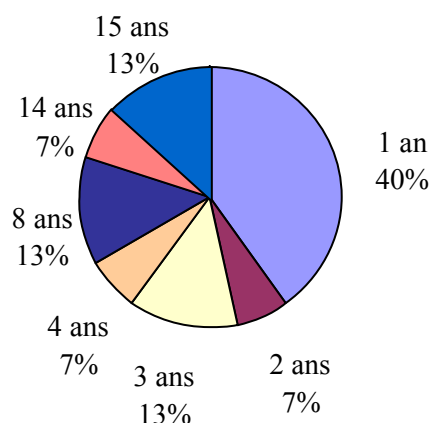
A l'occasion des ateliers des Universités de l'Automne, journées organisées par des interprètes de l'AFILS, un groupe de professionnel a participé à un atelier sur le thème de la gestion de l'affect en situation. Nous pouvons voir dans ce compte-rendu (résumé de l'atelier) les idées suivantes :

-« L'interprète ne peut passer outre les émotions que véhicule une personne ou une situation, puisque cela fait partie intégrante de l'être humain, tout interprète qu'il soit. L'affect est inévitable et l'évacuation totale est impossible »³¹.

-Les interprètes les plus expérimentés affirment pour la plupart que leur ancienneté dans la profession leur permet un meilleur recul sur les situations et donc une meilleure gestion de l'affect.

L'expérience, par définition, signifie que l'interprète a été davantage sur le terrain, ce qui lui a permis de développer une pratique plus fine que des interprètes débutants. Cependant, ces derniers sont confrontés à des situations de liaison difficiles dès les premières années de travail.

Graphique 1 Représentation des années d'expériences de ces interprètes.



Le graphique 1 montre que 40% des interprètes questionnés sont récemment diplômés (un an d'expérience), le reste de l'échantillon (60%) présente un panel varié du nombre d'années d'expériences (entre 2 et 14 ans d'expériences).

D'après les réponses au questionnaire, j'ai relevé que tous les interprètes interrogés ont déjà été confrontés à des situations délicates estimées perturbantes (affaire de mœurs, diagnostic de maladie grave etc.). Autrement dit quel que soit le nombre d'années

³¹ www.afils.fr/UA-2006/samedi_apres-midi/Compte_Rendu_Ateliers.pdf

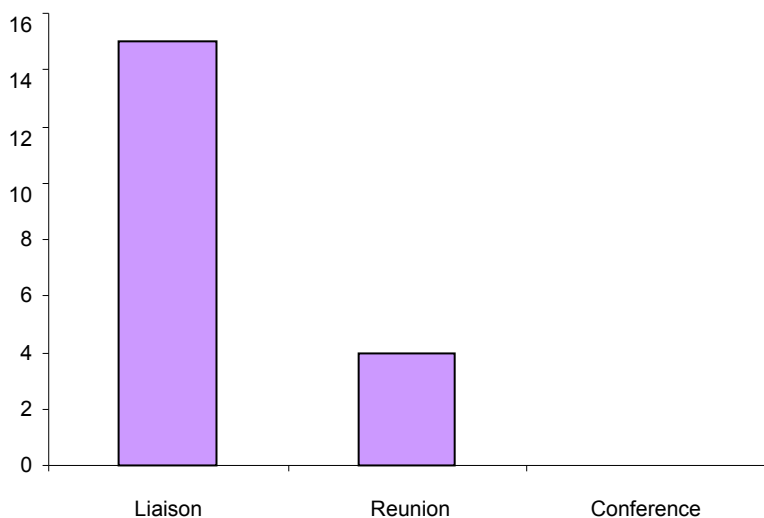
d'expériences des interprètes, nous constatons qu'ils sont amenés à rencontrer des situations fortes émotionnellement et perturbantes.

Ces situations restent évidemment des prestations rares. La moyenne des résultats du questionnaire montre que la fréquence de ce type de circonstance n'excède pas une à deux fois par an pour l'ensemble de ces interprètes.

Voyons sur le graphique ci-dessous, dans quelles catégories d'interprétation ces situations se déroulent le plus souvent.

Graphique 2 La fréquence de situations délicates estimées perturbantes par les interprètes interrogés.

Nombres d'interprètes



Types d'interprétations

Ainsi, les situations délicates se déroulent le plus souvent en situation de liaison et à moindre fréquence en réunion. En ce qui concerne les interprétations de réunion, les interprètes questionnés précisent qu'il s'agit de réunions délicates de par une forte tension entre les interlocuteurs (situation conflictuelle).

Nous avons vu qu'il est nécessaire pour le professionnel de connaître sa capacité à gérer ses propres émotions en situation d'interprétation. Cette capacité peut se développer, d'où l'intérêt de se pencher sur les moyens que peuvent utiliser les professionnels ou qui sont déjà utilisés par eux.

Je m'appuierai sur le compte rendu de l'atelier qui s'intitule « La gestion de l'affect en situation d'interprétation, III : stratégies d'évacuation » des Universités d'Automne de 2006³² pour présenter quelques moyens mis en place par les interprètes pour revenir sur leur pratique, avec leurs intérêts et leurs limites.

3-1-1 La discussion auprès de collègues professionnels

Certains interprètes discutent de leurs affects auprès de collègues, ou d'amis interprètes en langue des signes française/ français. En effet, l'intérêt est de discuter avec un autre professionnel, qu'il dépende d'un même service ou non, pour analyser et comprendre certaines réactions en situation délicate. L'interprète recherche un regard extérieur et objectif vis-à-vis de la situation.

Cet échange ne peut se faire entre deux relais, lors d'une prestation, car bien souvent le temps est très court et les interprètes sont moins disponibles pour écouter les émotions de leurs collègues alors qu'ils vont aller traduire peu de temps après.

Les interprètes doivent se retrouver soit dans des moments propices à l'échange, soit se téléphoner, soit passer par des forums de discussion.

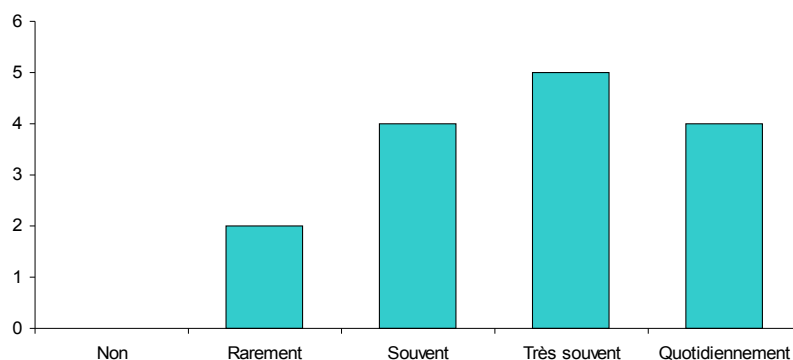
Cette démarche d'échanger avec un collègue est une initiative personnelle. Les résultats des questionnaires montrent la fréquence des discussions entre collègues pour les interprètes interrogés.

Graphique 3 La fréquence des discussions de leur pratique avec des collègues

Nombres d'interprètes

³² www.afils.fr/UA-2006/samedi_apres-midi/Compte_Rendu_Ateliers.pdf

Fréquence des
échanges sur leur
pratique
professionnelle avec
des collègues



Nous observons qu'en majorité, les interprètes discutent de leur pratique relativement souvent avec leurs collègues de travail.

En dépit de ces résultats, à la question : avez-vous le sentiment de pouvoir suffisamment discuter de votre pratique avec des collègues interprètes de façon informelle ? Le résultat est mitigé. 46% des interprètes interrogés estiment qu'ils discutent suffisamment avec leurs collègues interprètes alors que 53% n'ont pas ce sentiment. Il faut qu'une opportunité se présente, que les collègues se trouvent disponibles pour que les échanges puissent avoir lieu. L'interprète en difficulté qui souhaiterait de l'aide peut ne pas la trouver rapidement et peut souffrir dans son travail.

3-1-2 La discussion auprès leurs familles leurs amis

La discussion auprès de leurs familles ou leurs amis peut être aussi un moyen de se distancier de ces sentiments difficiles à vivre : échanges autour de la situation, de la difficulté des propos qu'il a traduits, de l'émotion qu'il a ressentie à ce moment là etc. Dans ce cas, il trouve un soutien moral.

Précisons que ces échanges se font évidemment dans le respect du code déontologique. Cela signifie que les interprètes sont soumis au secret professionnel. Ils ne dévoilent en aucun cas le nom des personnes et le lieu de la situation d'interprétation.

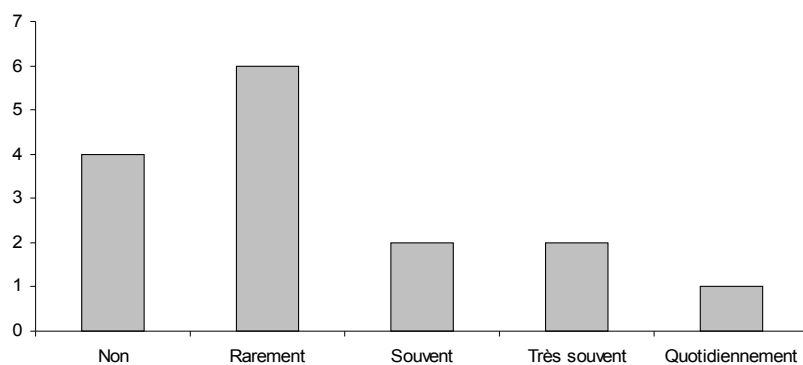
Cependant, bien souvent les membres de la famille ou les amis ne sont pas toujours aptes à comprendre la situation et ne peuvent pas avoir le regard d'un interprète professionnel.

D'ailleurs, les résultats du questionnaire révèlent le phénomène inverse de celui observé avec les collègues de travail.

Question : êtes-vous amenés à discuter de votre pratique auprès d'amis ou de la famille ?

Graphique 4 La fréquence des discussions de leur pratique professionnelle avec des proches

Nombres d'interprètes



Fréquence des discussions sur leur pratique professionnelle avec leurs familles

Au vu des deux graphiques 3 et 4, les interprètes discutent ou avec leurs amis plus facilement avec leurs collègues de travail qu'avec les membres de leurs familles ou leurs amis. Cela semble s'expliquer par une compréhension commune du métier (secret professionnel, difficulté du métier etc) et le partage d'une identité professionnelle sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour échanger.

3-1-3 La rencontre avec un psychologue

Certains interprètes décident de rencontrer un psychologue dans des moments difficiles. Ce choix est intéressant puisqu'il permet à l'interprète de trouver une écoute véritable par un professionnel. Dans un premier temps, il est nécessaire que l'interprète explique le principe de son travail et ce qu'il implique, qu'il l'informe également de la culture sourde, de la LSF etc à moins que le thérapeute ne soit déjà informé. Ces échanges

lui permettent de faire la part de ce qui lui appartient et de ce qui revient à l'autre afin de se distancier de ressentis pénibles et mettant à mal sa fonction.

En revanche les séances sont à la charge de l'interprète, ce qui peut être un frein à cette démarche personnelle.

3-1-4 L'activité physique

Pour finir l'interprète peut évacuer son stress en pratiquant une activité sportive ou des séances de relaxation. Cette technique peut être un moyen de se libérer mais semble limitée quant à la réflexion que l'interprète peut mener. Selon moi, cette pratique est davantage complémentaire aux stratégies vues précédemment. En effet, l'interprète a besoin d'avoir un regard extérieur et professionnel pour mieux discuter d'un trop plein d'émotion.

3-1-5 Conclusion

Un interprète interviewé précisait :

« Bien souvent lorsque l'on est débutant et que l'on tombe forcément dans la liaison, je pense que c'est là que tu te fais tes armes, à tes dépens parfois [...] Le meilleur conseil que je puisse donner à mes stagiaires c'est « protégez-vous ».

Dans cet extrait, l'interprète évoque l'idée de se protéger, mais comment ? Nous avons vu en deuxième partie que la prise de distance avec le contenu (utilisation de « il » à la place du « je », montrer son désaccord etc.) ne sont pas des stratégies qui répondent au code déontologique.

Ici, nous venons de voir quelques stratégies utilisées pour trouver un moyen de se décharger d'un trop plein d'émotion. Cependant, nous avons pu voir qu'elles supposent soit une organisation aléatoire (discuter avec un collègue), soit un investissement financier personnel (rencontrer un psychologue), soit un bénéfice relatif (pratiquer une activité sportive ou de la relaxation).

3-2 L'intérêt de mettre en place des instances d'élaboration

Comme il est indiqué dans l'ouvrage « L'interprétation en langue des signes »:

«La profession d'interprète est principalement solitaire. Parfois, l'interprète peut-être le témoin involontaire de bien des situations difficiles et/ou émotionnellement éprouvantes ».³³

Cette citation fait d'une part allusion à la solitude que peuvent ressentir les interprètes et de l'autre la possibilité d'être confronté à des situations délicates avec une forte émotion.

En effet, nous avons vu précédemment que l'interprète peut se retrouver dans des circonstances particulières perturbantes qui le fragilisent et entraînent parfois des écarts déontologiques. De plus, des situations difficiles peuvent perturber le fonctionnement cognitif de l'interprète et entraîner une baisse de concentration et de performance dans la technique elle-même.

En interprétation le travail en binôme n'est pas très répandu excepté pendant les conférences où les interprètes travaillent obligatoirement en équipe de deux personnes minimum. Cela peut arriver également lors de réunion ou de formation dont le contenu se révèle difficile et qui exige la présence de deux interprètes.

La solitude chez l'interprète est accentuée pour les situations de liaison où le travail en binôme n'est pas pratiqué. Dans ce cas-là, l'interprète part et revient seul du travail. Si la prestation dure toute une journée, les interprètes se relaient à mi-parcours de la prestation pour respecter leur quotité d'interprétation réelle autorisée. Concrètement un premier interprète traduit au maximum deux heures dans une demi-journée (avec une pause au bout d'une heure) puis un deuxième interprète arrive sur les lieux pour prendre le relais et continuer ainsi la prestation sur la même durée. Le relais a lieu si la prestation dure longtemps.

Ainsi, bien que des interprètes travaillent au sein d'un même service, ils ne sont pas quotidiennement amenés à s'y rendre puisque leur lieu de travail correspond aux différentes demandes d'interprétation. Ils se croisent sur une prestation mais travaillent souvent en solitaire.

Dans toutes les situations précédemment analysées les interprètes ont travaillé seuls ou au mieux en relais, jamais en binôme. Il s'agissait d'interprétation de liaison.

Une fois la prestation finie, l'interprète rentre chez lui avec tout son affect accumulé lors de l'interprétation. Comme un interprète le précise dans un entretien :

³³ Bernard A & Encrevé F & Jegli F. (2007 : 43), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

« On n'est pas vierge de cette interprétation [référence à la personne accusée de pédophilie], on ne sort jamais comme on est rentré ».

Autrement dit l'interprète n'est pas ressorti « indemne » de l'interprétation.

En situation de liaison délicate, l'interprète est le témoin et le canal de transmission de relation humaine où sa personne et sa fonction sont mises à l'épreuve.

L'interprète sort d'une intervention avec un ressenti propre qui peut le fragiliser en tant que personne et en tant que professionnel s'il n'est pas mis en mots et questionné.

D'où l'intérêt d'en parler pour prendre du recul et affiner sa posture professionnelle. Ainsi, Le professionnel est dans un rapport de réflexion avec ses propres émotions plutôt que dans un rapport de souffrance qui met à mal sa fonction. L'idée est donc de réfléchir sur ses ressentis pour subir le moins possible des discours ou des circonstances difficiles. En ayant conscience de ses affects personnels et de la situation d'interprétation dans son ensemble (niveau technique, enjeu, discours, circonstances etc), l'interprète peut régler une distance professionnelle entre le contenu de la situation et sa propre personne, et affiner ses compétences techniques.

D'où l'intérêt des instances d'élaboration institutionnalisées que nous allons voir maintenant.

3-3 Les instances d'élaboration

3-3-1 La supervision individuelle

Le collègue superviseur qui est choisi doit avoir une expérience professionnelle au moins égale à cinq ans dans l'interprétation quelque soit la langue. Les rôles ne doivent pas être inversés, l'interprète supervisé ne peut pas devenir le superviseur et inversement. Les échanges ne se font donc que dans un seul sens, en tête à tête et de façon régulière. Le superviseur doit avoir une grande qualité d'écoute et savoir prendre du recul sur la situation. Cependant, le travail en groupe semble plus enrichissant pour une analyse des pratiques et la construction d'une identité professionnelle.

3-3-2 L'analyse de la pratique entre professionnels : le groupe de parole

Lors du questionnaire, j'ai interrogé des interprètes sur leur désir ou non de participer à un groupe de parole. Le résultat est révélateur d'un besoin de discuter dans une organisation particulière, une organisation institutionnalisée. En effet, 73% se prononcent en faveur du groupe de parole contre seulement 26% qui ne le souhaitent pas. Ainsi, même si la moitié des interprètes interrogés estiment discuter suffisamment avec leurs collègues de travail, ils expriment également la volonté de se réunir en groupe de parole.

Les résultats montrent que la majorité des interprètes interrogés n'ont jamais participé à un groupe de parole.

Question : avez-vous déjà été amené à participer à un groupe de parole entre interprètes dans votre service ? 80% m'ont répondu négativement et 20% ont déjà participé à un groupe de parole.

Sur ces 20%, soit trois interprètes, un seul participe régulièrement à un groupe de parole sur son lieu de travail (institution), alors que les deux autres n'ont plus la possibilité de le faire aujourd'hui :

Ainsi, quatorze interprètes interrogés sur quinze ne participent pas (ou plus) à un groupe de parole à l'heure actuelle.

Les trois interprètes qui connaissent ce dispositif l'ont trouvé très bénéfique. Le groupe de parole entre interprètes semble être un moyen désiré mais qui n'est pas développé.

Le groupe de parole peut se nommer également la supervision collective. Le groupe est composé d'un thérapeute et d'interprètes volontaires. Pour créer une cohésion de groupe le nombre de participants doit être compris entre six et douze, afin que chacun puisse avoir une perception individuelle des autres. Les participants sont toujours les mêmes pour pouvoir instaurer une relation de confiance entre eux. Cette notion est très importante pour que chaque professionnel puisse parler en toute liberté sans avoir peur d'être jugé. Généralement le groupe démarre en laissant les deux premières séances ouvertes à la participation. Une fois constitué, il devient un groupe fermé, sur un temps donné, à toute nouvelle demande afin d'assurer la permanence de la cohésion du groupe. Le thérapeute doit être un professionnel : un psychologue ou un psychothérapeute. En outre, il doit connaître le domaine d'intervention des interprètes pour comprendre la réalité du terrain.

Il suscite la parole, favorise l'expression de chacun et les échanges, il reprend les éléments significatifs. Il renvoie des questionnements pour aider chacun à élaborer sa pratique et à s'approprier l'expérience vécue.

Le groupe de parole permet à l'interprète qui le souhaite de réfléchir sur des problématiques qu'il rencontre. Les membres du groupe peuvent témoigner de difficultés similaires et le partage des expériences aide à la réflexion.

Les groupes de parole sont également des lieux d'échange et de discussion sur les questions déontologiques lors de situations génératrices de malaise ou d'angoisse soulevées par l'expérience quotidienne des interprètes. Ils contribuent à la construction de l'identité professionnelle des interprètes au regard de la spécificité de leur fonction.

Comme nous le retrouvons dans le compte rendu des Universités d'Automne :

« Un groupe de parole avec un psychologue permet de se sentir vivant »³⁴.

Dans la mesure où des interprètes débutants auraient la possibilité de participer à un groupe de parole, ils pourraient échanger des problématiques avec des interprètes plus expérimentés.

Le groupe de parole sollicite une dynamique participative faisant appel aux ressources entre chaque individu.

Il fait donc médiation : il permet de se distancier de ses problématiques individuelles en prenant connaissance des problématiques des autres. Ainsi, le groupe de parole permet d'évacuer une émotion éprouvée lors de situation lourde et il permet d'éviter de se fragiliser. Une participation régulière au groupe de parole permet de développer distanciation et empathie par rapport aux situations vécues. Le groupe de parole peut donc être un moyen pour permettre aux interprètes de revenir sur les situations rencontrées afin de développer une posture et une identité professionnelle et d'affiner sa pratique.

Cependant, la mise en place d'un groupe de parole suppose une structure organisatrice : soit le service d'interprète, soit l'association professionnelle, soit les institutions où travaillent les interprètes. En conséquence la question du financement se pose également (qui paie le thérapeute ? qui paie la location de la salle ? qui paie les frais d'organisation ?) de plus, ces rencontres entre professionnels doivent être prévues sur le temps de travail.

Cette mise en place est un facteur non négligeable qui peut être une difficulté dans le développement de cet outil.

³⁴ Université d'Automne organisée par l'AFILS, (7 et 8 Octobre 2006) *Interprétation et Langue des Signes* Compte rendu de l'atelier B : « la gestion de l'affect en situation d'interprétation ».

Conclusion

Dans la première partie de mon mémoire, nous avons vu que les notions de fidélité des propos et de neutralité de l'interprète pouvaient être des notions discutables. En effet, ces deux notions sont toutes relatives lorsque nous les confrontons à des situations exceptionnelles ou des moments forts de vie (la naissance, la souffrance, la mort...)

Pour chaque exemple, la limite est plus ou moins facile à trouver ; l'interprète est un professionnel, il est soumis à un code déontologique et a pu développer une éthique personnelle. L'interprète est un outil de communication qui se trouve au cœur de relations humaines. Pour qu'il ne souffre pas de certaines prestations, des outils tels que les groupes de parole permettent de progresser dans sa pratique professionnelle.

En effet, traduire dans des situations dites délicates peut-être douloureux pour la personne qui traduit, il est donc primordial que celle-ci puisse tenir une posture professionnelle, développer et affiner une réflexion de sa pratique tout au long de l'exercice de sa fonction.

La professionnalisation de ce métier (dans les années 1970) a été effectivement un souhait de la part de la communauté sourde mais également de la part des interprètes de l'époque. Cette formation professionnelle ne garantit pas que les interprètes ne commettront aucune erreur. Cela est même impossible. En revanche, elle offre un cadre qui permet d'appréhender la difficulté du métier, et la mise en place de groupes de parole permettrait de prolonger ce travail tout au long de sa carrière.

Ainsi, dans des situations complexes, il n'existe aucune réponse toute faite ou alors cela répondrait à une attitude standardisée selon une typologie des situations. Ce travail de mémoire m'a permis de réfléchir sur toutes ces questions et je souhaiterais les prolonger dans mes échanges avec mes futurs collègues.

Table des Sigles

- AFILS Association Française des Interprètes en Langue des Signes
- ANFIDA Association Nationale Française des Interprètes pour Déficients
Auditifs
- CPSAS Centre de Promotion Sociale des Adultes Sourds
- DDASS Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- ILS Interprète en Langue des Signes
- INJS Institut National des Jeunes Sourds
- LSF Langue des Signes Française

Bibliographie

Ouvrages :

Bernard A & Encrevé F & Jeggli F. (2007), *L'interprétation en langue des signes*, Paris, Presses Universitaires de France.

Guicherd I., (2002), *les difficultés de la profession*, mémoire Interprétariat Français/ langues des Signes Française, université Paris VIII.

Seleskovitch D § Lederer M (2002) : *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, Paris, Didier érudition.

Seleskovitch D § Lederer M (2001) : *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier érudition.

Revue/ documents :

Bélangier. D-C (novembre 1997) : *Typologie des sources d'erreur en interprétation*, Paru dans le lien, bulletin de l'AQIFLV.

CPSAS, (septembre 2002) *Interprétation français-LSF*, symposium Européen des Interprètes les 30 et 31 janvier 1987, « réflexion sur l'interprétariat ».

Dragon, J (2008 : 184) : « *Les silencieux, Chroniques de vingt ans de médecine avec les Sourds* », Presse Pluriel.

Fedrizzi. A (avril 2001), « *interprète en entreprise : une spécialisation pour les interprètes* », *Serac infos* 6, entretien avec Moudurier. S et Schwartz. S.

Site internet :

www.afils.fr/UA-2006/samedi_apres-midi/Compte_Rendu_Ateliers.pdf

<http://members.aol.com/afils/deontofra.htm>

<http://www.afils.fr/association/éthique.htm>

<http://pagesperso-orange.fr/mexiqueculture/nouvelles1-intermexfr.htm>

Jeggli, F (octobre 2004) : <http://www.cis.gouv.fr/article> *L'historique du métier d'interprète*, rubrique histoire de la surdité : Chronologie.

Annexe 1

LSF fiche N° 1-012 20/03/2008

LSF

Fiche N°1-012

FICHE

D'INFORMATION

INTERPRETATION FRANÇAIS – L.S.F.

1 / POURQUOI DES INTERPRÈTES ?

L'interprétation désigne l'action de transmettre le sens d'un discours d'une langue A dans une langue B.

Quelles que soient les langues en présence les mécanismes d'interprétation sont les mêmes.

Ainsi l'interprétation Français-L.S.F. obéit aux mêmes lois que l'interprétation des langues orales étrangères.

L'interprète L.S.F. - Français permet donc une communication confortable, claire et sans équivoque entre sourds et entendants. Il est l'élément indispensable pour mettre un terme à l'isolement de la communauté sourde. Il est utile aussi bien aux sourds qu'aux entendants.

Devenir interprète :

La langue des signes est une langue ni plus ni moins facile à apprendre qu'une langue orale. Il faut donc plusieurs années pour la maîtriser convenablement. C'est seulement une fois acquise cette maîtrise que l'on peut s'orienter vers une formation d'interprète.

Lieux d'interventions

Les interprètes interviennent le plus souvent dans les hôpitaux, commissariats, tribunaux, cabinets de notaires, réunions publiques ou syndicales, réunions de parents d'élèves, de copropriétaires, dans diverses conférences ainsi que dans tous les endroits mettant en présence Sourds et Entendants.

L'interprète est indispensable dans les stages de formation pour entendants ou un ou plusieurs sourds sont intégrés.

L'interprète : - n'est pas une Assistante Sociale

- n'est pas un conseiller
- il ne prend pas la place du sourd
- il permet la communication
- il est neutre
- il est lié par le secret professionnel
-

C'est un professionnel. Il doit être rémunéré et vous laisser un justificatif de sa prestation.

Voici reproduit l'introduction d'une publication de Benoit KREMER (éminent interprète de langues vocales, issu de l'École des Traducteurs-interprètes de Genève) parue dans Etudes et Recherches (-vol 6 déc. 87 - 2 LPE).

RÉFLEXIONS SUR L'INTERPRÉTATION

Dans le monde moderne, les sourds prennent de plus en plus conscience de leur statut particulier de groupe minoritaire détenteur d'une culture qui lui est propre. Ils commencent ainsi à redevenir fiers de leur langue et souhaitent pouvoir l'employer dans toutes les circonstances de la vie. Dans le milieu des entendants qui les entoure, ils ont donc, et auront de plus en plus, besoin d'interprètes pour communiquer avec leur milieu d'apprentissage, de loisirs, de travail, etc.

Vu l'évolution actuelle des choses à cet égard, le métier d'interprète pour sourds est appelé à acquérir le statut de profession à part entière. Il semble donc utile de se pencher sur la définition de l'interprète, son rôle, ses qualités et les conditions de sa formation. Il n'est pas superflu de commencer par définir le rôle de l'interprète. La présence dans le monde des sourds de nombreux travailleurs sociaux ayant jusqu'ici rempli des fonctions de liaison entre entendants et sourds empêche souvent une délimitation claire entre leurs rôles respectifs. L'interprète agit comme un intermédiaire entre deux groupes qui, de part leur langue et leur culture, ne peuvent, se comprendre sans lui. Son rôle est donc de permettre des échanges de pensées, en transmettant dans une langue un message prononcé dans une autre. Rien de moins. C'est là qu'il diffère de « l'âme charitable » qui prête son concours à une situation où les intervenants se comprennent mal. Rien de plus. C'est là qu'il se distingue du travailleur social, qui doit personnellement intervenir dans les problèmes des sourds, tenter d'y remédier, entreprendre des démarches, donc agir à leur place, tandis que l'interprète n'agit que sur le forme des relations, laissant aux personnes concernées le soin de régler les problèmes.

Cette fonction d'intermédiaire neutre est commune à tous les interprètes qu'ils travaillent avec des langues orales ou avec la langue des signes. Les qualités et compétences qu'ils doivent posséder sont donc identiques.

“RÉFLEXIONS SUR L'INTERPRÉTARIAT”

Intervention de Madame Arlette MOREL, Responsable du Centre de Promotion Sociale des Adultes sourds, (Service de l'I.N.J.S. de Paris) enseignante en français et en L.S.F., Présidente de la Fédération Nationale des Sourds de France, lors du Symposium Européen des Interprètes à Albi, les 30 et 31 janvier 1987.

Je m'appelle Arlette MOREL, je suis sourde profonde, je suis Responsable du Centre de Promotion Sociale des Adultes sourds (C.P.S.A.S.), qui est un service dépendant de l'Institut National de Jeunes sourds de Paris.

Par ailleurs j'ai donné des cours de Langue des Signes pour la “Formation des interprètes” de 1982 à 1986 et actuellement aux étudiants de l'Université de Paris VII ; j'enseigne également le français aux adultes sourds.

Je vous parlerai ici de mes observations personnelles, car, de par ma fonction (Responsable du Centre de Promotion Sociale des Adultes sourds), je me trouve constamment en contact avec des personnes entendantes n'ayant, le plus souvent, jamais rencontré de personnes sourdes (Responsables des Ministères, responsables sociaux, Responsables de Formation) et donc, un interprète m'est nécessaire presque journalièrement, mais je parlerai aussi des remarques et anecdotes que j'ai recueillies car, en ce sens, le C.P.S.A.S. est un endroit privilégié où l'on rencontre beaucoup de monde de toutes les couches sociales.

Je commencerai par parler de l'attitude de certains interprètes, de ceux qui ont des parents sourds. Attention, que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit, je ne dis pas que tous les interprètes issus de parents sourds se conduisent ainsi que je vais le dénoncer, mais, dans leur grande majorité, les problèmes qui découlent de cette attitude sont les suivants : impossibilité d'être neutres, tendance à prendre les problèmes de sourds trop à coeur et à en faire les leurs, impossibilité pour eux de se retenir de donner leur avis alors que nous ne le leur demandons pas, tendance à influencer le débat, la discussion, partialité flagrante.

Je me rends parfaitement compte que ce que je dis là est dur, car ce n'est pas tout à fait leur faute. Très jeunes et souvent trop jeunes, leurs parents les ont mis en situation d'interprète, ils ont été catapultés dans le monde des adultes à un âge où l'on joue encore à la poupée. A peine sortis de leurs berceaux ils sont confrontés à des problèmes qui les dépassent. Mobilisés par l'urgence, pris à témoin, souvent dans toutes sortes de conflits, leurs rêves se brisent, leurs jeux sont détournés, leur imagination se bloque. Leurs parents leur ont, en quelque sorte, volé leur enfance, il est logique que des perturbations psychologiques en découlent.

Si, devenus adultes, ils ont continué à interpréter, cela s'est fait le plus souvent, à la demande pressante des sourds eux-mêmes et les voilà pris dans l'engrenage. Ces interprètes estimant avoir une solide expérience de l'interprétation sur le plan pratique, ce qui est souvent vrai, n'éprouvent pas le besoin d'aborder l'interprétation comme un vrai métier, c'est à dire avec une formation, car reconnaître la L.S.F. ne suffit pas. Une formation théorique avec une approche de déontologie de la fonction est aussi nécessaire que la maîtrise de la L.S.F.. Dommage, car ils auraient ainsi appris à être neutres, à ne pas penser à la place du sourd, en résumé à ne pas être plus sourds que le sourd. Car, même si la personne sourde dit une bourde, un interprète digne de ce nom doit la traduire exactement et ne pas avoir à en être gêné, or c'est malheureusement ce qui se passe le plus souvent, quand ils ne font pas eux-mêmes une sélection de ce qui se dit ou ne se dit pas !

Des exemples, je pourrais vous en donner des dizaines, je vais en prendre quelques uns au hasard, parce que les plus récents ; dernièrement un couple de sourds souhaitant vendre son appartement se rend chez le notaire accompagné de l'interprète, l'acquéreur éventuel étant également présent. En aparté l'interprète déconseille au couple de vendre son appartement à cet acquéreur, parce qu'étant "Pied-noir", il ne lui inspirait pas confiance. Désarroi du couple qui ne savait plus quoi faire, étonnement du notaire devant ce désarroi. Il est à remarquer que ce notaire avait déjà vu le couple de sourds lors d'une entrevue précédente mais avec un autre interprète. Ce notaire ignorait totalement la L.S.F. et ne pouvait savoir ce qui s'était dit, mais cela ne l'a pas empêché de s'apercevoir de l'attitude étrange de l'interprète et de conseiller au couple de revenir ultérieurement, mais cette fois accompagné d'un autre interprète !

Un autre exemple qui m'est arrivé assez souvent : j'assistais, l'autre jour, à une réunion d'entendants où nous n'étions que deux sourds, à un moment donné, mon voisin sourd me dit : "tiens, je ne suis pas au courant de ce qui est dit, explique moi brièvement", je le mets au courant en quelques gestes. Aussitôt l'interprète nous ordonne: "arrêtez de parler, regardez-moi !". A-t'on déjà vu des interprètes professionnels de langues étrangères avoir la même attitude avec leur auditoire entendant et interrompre la séance pour faire remarquer que des personnes bavardent dans la salle ?

Nous avons parfaitement le droit de discuter entre nous, de consulter des dossiers ; si le sujet débattu, à l'instant même, ne nous concerne pas, à nous de juger, à l'interprète de faire son travail, c'est à dire interpréter, il est payé pour ça, pas pour nous surveiller.

Ces deux attitudes citées plus haut démontrent un besoin urgent de formation. Mais combien sont fautifs leurs parents sourds ! Vous parents sourds, qui avez des enfants entendants, vous vous dites quelle aubaine ! avoir chez soi, en permanence, un intermédiaire qui vous relie au monde des entendants, la tentation est grande de le transformer en interprète. L'enfant, lui, fait ce qu'on lui dit de faire sans trop savoir comment s'y prendre. Mais cet enfant est avant toute chose un enfant, sachez avoir pour lui le respect dû à une personnalité en devenir. Ne le noyez pas dans des problèmes qu'il ne comprend pas, qui ne sont pas de son âge. Que n'a-t-on pas vu des gosses de 7/8 ans, chez le notaire, au commissariat...Cet enfant appartient à un monde qui n'est pas le nôtre, celui des entendants, sachons l'admettre et le respecter. En retour, devenu adulte, il saura respecter et comprendre le monde des sourds.

Je vais maintenant vous parler de l'attitude de certains sourds face à l'interprète. Pour ces sourds le rôle de l'interprète n'est pas bien défini . Ils ont tendance à les prendre pour des assistantes sociales, leur demandant leur avis sur ce qu'ils doivent dire, faire, ne pas dire, ne pas faire, sollicitant leur aide dans telle ou telle situation. S'ils tombent sur un interprète qualifié, formé, neutre et impartial, ils lui reprochent de ne pas les avoir aidés. Ceci maintient, perpétue et encourage la dépendance du sourd vis à vis de l'entendant, alors que, paradoxalement, le sourd dénonce, nie et même renie cette dépendance.

Nous, sourds, manquons d'informations, ayant pendant des décennies, eu affaire aux interprètes issus de parents sourds. Nous attendons que les interprètes nous prennent en charge, par atavisme, nous nous mettons nous-mêmes en position d'assistés, ne facilitant pas la tâche de l'interprète.

Nous avons besoin que, dès l'école, on nous apprenne ce qu'est un interprète, quel est son rôle, quelles sont ses limites. Ayant pris l'habitude jeune de l'utiliser en pleine connaissance de cause, il y aura une meilleure entente entre interprètes et sourds Nous avons besoin d'eux, c'est vrai, mais eux aussi ont besoin de nous, ce sont nous, les consommateurs. Une bonne formation pour les uns, une bonne information pour les autres devrait aplanir bien des difficultés.

Dans la formation des interprètes, nous souhaiterions voir inclure la culture sourde : on ne peut pas bien traduire une langue si on n'a pas connaissance de la culture qui lui est propre et qui régit souvent le comportement et l'acquis de la compréhension. Par culture, on entend généralement, outre la langue, les usages et coutumes qui régissent un peuple, une communauté, un groupe. Quels sont les interprètes qui ont une approche exacte de notre culture ?

Il est bon de savoir que ce qui choque chez les entendants, paraît tout à fait normal chez les sourds et vice-versa. Beaucoup d'incompréhensions découlent de cette lacune dans la formation.

Abordons maintenant l'identité de la personne sourde, son niveau de L.S.F., de français, son niveau culturel, son milieu culturel, ceux-ci différent d'un sourd à l'autre, est-il normal d'interpréter de même façon une personne sourde qui signe "châtié" ou B.C.B.G.. Un interprète convenablement formé ne doit pas seulement savoir interpréter suivant l'identité de la personne qui s'exprime, il en a le devoir.

Tout cela demande une formation sérieuse et approfondie, est-ce trop tôt pour la mettre en place ? Jusqu'à présent, quelques ébauches de formation ont vu le jour mais vite abandonnées. Devant la tâche immense qui reste à accomplir, je me soupçonne de demander l'impossible.

Je finirai mon exposé en essayant de délimiter les frontières de l'interprétation. Par exemple, est-il nécessaire d'avoir des interprètes dans les écoles de sourds, écoles dites spécialisées ? Le personnel enseignant n'ayant pas été parachuté là par hasard, et ayant choisi cette branche en ne parlant pas la langue des enfants à qui ils ont la charge d'enseigner le français et les autres matières. Sous quel critère donc ce recrutement des enseignants est-il fait ? Un interprète est nécessaire aux réunions et discussions pédagogiques, c'est vrai, mais là se limite sa compétence. Par quelle aberration l'utilise-t-on systématiquement ? Quand ce point important aura été vraiment compris, un grand pas aura été fait dans l'enseignement des enfants sourds.

Je viens de vous parler de l'intégration dans les écoles, je ne souhaite pas m'apesantir sur le sujet car je suis certaine que beaucoup d'entre vous ici m'ont comprise.

Maintenant abordons la banalisation de l'interprétation, c'est à dire le fait de faire appel à un interprète pour un oui, pour un non. Un interprète est nécessaire dans certains cas, tribunaux, notaires, commissariats, avocats et certaines affaires délicates demandant une bonne communication de part et d'autre, mais pourquoi faire appel à lui systématiquement, pour aller chez un employeur éventuel, par exemple, comment diable faisons-nous avant ?

Est-ce une bonne chose ?

Cela prépare-t-il bien le sourd à se battre ?

Cela ne l'affaiblit pas plutôt ?

Allons-nous devenir des sur-handicapés ?

L'utilisation d'un interprète a ses limites, l'interprétariat a été fait primordialement pour donner plus de liberté et d'autonomie aux sourds, il ne doit en aucun cas devenir un assujettissement, une contrainte qui restreint cette liberté tant recherchée.

CONCLUSION

Depuis plusieurs années, la L.S.F. est sortie de son isolement, isolement voulu par les entendants.

A qui profite donc la reconnaissance de la L.S.F. ?

Aux entendants, soit comme professeurs, éducateurs, interprètes...

Avons-nous, nous-mêmes progressé ? dans la société ? dans l'enseignement ?

Cette langue qui est la nôtre nous échappe, nous voulons que notre Langue, qui fait partie de nous-mêmes, ait sa place dans tous les actes de notre vie, à l'école et même avant jusqu'à notre vie d'adultes, mais aussi et surtout que nous y soyons présents non seulement comme sourds mais comme des professionnels sourds...

Vous interprètes ici présents, pourquoi êtes-vous venus ?

* Selon toute vraisemblance, pour faire le bilan, un bilan honnête de la situation actuelle ?

* Que souhaitez-vous ?

. Un statut ?

. Une formation ? Quelle formation ?

* Quelles structures souhaitez-vous ?

. pour travailler avec les sourds, leurs groupements, leurs associations ?

. pour être représentatifs auprès des pouvoirs publics ?

. effectuer, contrôler votre métier ?

* Quelles décisions pensez-vous prendre pour :

. les personnes qui sont ou se disent interprètes.

* Elevez le débat, n'en faites pas une affaire de personne.

La L.S.F. appartient aux sourds. Aux interprètes de se définir par rapport à cette langue et de mettre en place une formation, une association qui serve le mieux possible la L.S.F., les sourds et les entendant qui font appel à votre compétence.

Centre de Promotion Sociale Des Adultes Sourds -Institut National de Jeunes Sourds

254, rue Saint Jacques, 75005 PARIS

Tél/Minitel:

CODE ETHIQUE

Le présent code éthique définit les conditions d'exercice de la profession par les interprètes membres de l'AFILS.

TITRE PREMIER Code déontologique

Article 1. - Secret professionnel

L'interprète est tenu au secret professionnel total et absolu comme défini par les articles 226-13 et 226-14 du nouveau code pénal dans l'exercice de sa profession à l'occasion d'entretiens, de réunions ou de conférences non publiques. L'interprète s'interdit toute exploitation personnelle d'une quelconque information confidentielle.

Article 2.- Fidélité

L'interprète est tenu de restituer le message le plus fidèlement possible dans ce qu'il estime être l'intention du locuteur original.

Article 3.- Neutralité

L'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans la discussion. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation.

TITRE DEUXIEME Code de conduite professionnelle

Article 1.

L'interprète s'interdit d'accepter un engagement pour lequel il n'est pas qualifié. S'il est le seul à pouvoir assurer cette prestation il pourra le faire après en avoir averti toutes les parties concernées.

Article 2.

L'interprète s'engage, dans la mesure du possible, à se former dans le but de répondre aux besoins des usagers.

Article 3.

L'interprète qui exerce une autre activité professionnelle, notamment au sein d'une même institution, doit prendre garde à ce que les exigences de cette autre activité ne soit pas en contradiction avec le code éthique de l'AFILS.

Article 4.

L'interprète doit avoir une présentation appropriée à la situation d'interprétation. Pour le bon déroulement de l'interprétation, il doit veiller à ce que certaines conditions matérielles soient respectées (lumière, placement...).

Article 5.

Conformément à l'article L112-3 du code de la propriété intellectuelle, l'interprète est propriétaire de sa traduction et de son interprétation. Aucune utilisation, diffusion, ni commercialisation de cette dernière ne pourra se faire sans son accord.

Article 6.

L'interprète doit être loyal et solidaire à l'égard de ses collègues. Toute critique sur un collègue ne doit pas être énoncée en public.

Article 7.

L'interprète doit s'assurer qu'il dispose de bonnes conditions de travail. Il doit prévenir son client que des pauses lui sont nécessaires. En aucun cas il ne pourra travailler plus de deux heures sans relais. En situation de conférences, les interprètes travailleront toujours en équipe.

Article 8.

Si l'interprète travaille en équipe, il est en droit de connaître l'identité de son ou ses collègues avant d'accepter un contrat.

Article 9.

L'interprète peut refuser un contrat si, pour une raison éthique et personnelle, il sent

que sa prestation ne sera pas conforme au présent code. Le client pourra alors demander une attestation de refus à l'interprète.

Article 10.

Les interprètes qui travaillent ponctuellement bénévolement pour des associations caritatives ou à caractère humanitaire, s'engagent à respecter le présent code et à demander les mêmes conditions de travail que s'ils étaient payés.

Le conseil d'administration peut être interpellé pour tout manquement à ces codes. Celui-ci, éventuellement aidé d'une commission spéciale nommée à cet effet, statuera sur les suites à donner à toute plainte dans les plus brefs délais. Les sanctions prises par le CA à l'encontre de l'interprète concerné pourront aller jusqu'à sa radiation.

Enquête auprès d'interprète en LSF/ français

1) Depuis combien de temps exercez vous en tant qu'interprète en LSF/ français ?

2) Dans quelle région exercez-vous ?

2)a) Si vous avez exercé dans plusieurs régions, pouvez-vous préciser le nombre d'années respectif ?

3) Travaillez-vous pour une institution ? Une association ? Une SCOP ? Autres ? Pouvez-vous préciser (en indiquant votre quotité de travail : temps partiel, temps complet).

4) Avez-vous déjà été confronté à une ou des situation(s) d'interprétation qui génère(nt) une forte émotion, que vous estimez perturbante ? (exemple : affaire de mœurs, santé mentale, diagnostic de maladie grave, etc)

Si oui :

Combien de fois ? Et dans quel type d'interprétation (liaison, conférence, réunion) ?

5) Avez-vous déjà été amené à participer à un groupe de parole entre interprètes dans votre service ?

Si oui :

Combien de fois ?

Avez-vous estimé ce dispositif bénéfique ?

Non

Oui

6) Etes-vous amené à discuter de votre pratique avec un(e) collègue interprète LSF/français dans des circonstances non officielles (soumis au secret professionnel) ?

Non

Rarement (une fois par an)

Souvent (tout les deux mois)

Très souvent (tout les mois)

Quotidiennement. (Toutes les semaines)

7) Etes-vous amené à discuter de votre pratique avec la famille ou des amis (sans stipuler les noms de personnes ou de lieux) ?

Non

Rarement (une fois par an)

Souvent (tout les deux mois)

Très souvent (tout les mois)

Quotidiennement. (Toutes les semaines)

8) avez-vous le sentiment de pouvoir suffisamment discuter de votre pratique avec des collègues interprètes de façon informelle ?

Non

Oui

9) Souhaiteriez-vous davantage de groupes de parole au sein de votre travail ?

Non

Oui